

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Direction des sports - Animation sportive territoire 2 - Villa Montel, 33 rue du Bourbonnais 69009 Lyon - Régie de recettes centralisatrice - Décision modificative : Modification du fonds de caisse - Suppression d'un mode de recouvrement **Page 2**

- Direction des sports - Régie de Recettes centralisatrice - Animation sportive territoire 2 - Villa Montel 33 rue du Bourbonnais 69009 Lyon - Sous régie de recettes « Divertisports » - Palais des sports de Lyon 350 avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon - Suppression de la sous régie **Page 2**

- Direction des sports- Régie de Recettes centralisatrice - Animation sportive territoire 2 - Villa Montel 33 rue du Bourbonnais 69009 Lyon - Sous régie de recettes au gymnase Branly 14 rue Mère Elisabeth Rivet 69005 Lyon - Suppression de la sous régie **Page 3**

- Vente de la revue Gryphe BML **Page 3**

- Mise à disposition de locaux par le musée des Beaux-Arts au profit du Club Criollo **Page 4**

- Mises à disposition de « l' Auditorium Maurice Ravel » **Page 4 à 6**

- Dons - Société philharmonique de Lyon - Archives municipales de Lyon **Page 6 à 7**

- Décisions d'ester en justice **Page 7 à 8**

Arrêtés municipaux :

- Délégations de signature temporaires – Période du 22 décembre 2018 au 6 janvier 2019 inclus **Page 9**

- Centre Communal d'Action Sociale - Arrêté n° 2018- 60 portant délégation de signature au directeur général du CCAS..... **Page 9**

- Dérogations exceptionnelles à la fermeture dominicale des commerces - Année 2019 **Page 10 à 11**

- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés per-

manents **Page 11 à 13**

- Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° 2018 C 15254 LDR/DDI - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de la Direction du cadre de vie de la Ville de Lyon et de H.T.P : sur le territoire de la Ville de Lyon. **Page 13**

- Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° 2018 C 15255 LDR/DDI - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de la Direction du cadre de vie de la Ville de Lyon et de l'Association 8ème dimension sur le territoire de la Ville de Lyon. **Page 14**

- Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° 2018 C 15256 LDR/DDI - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de la société Dalkia sur le territoire de la Ville de Lyon. **Page 15**

- Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° 2018 C 15257 LDR/DDI - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de la société Cede Consulting : sur le territoire de la Ville de Lyon. **Page 15**

Police du stationnement - Police de la circulation Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° 2018 C 15272 LDR/DDI - Dans certaines rues de Lyon 3°, 6° et 7°. **Page 16**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 16 à 30**

- Délégation générale aux ressources humaines :

• Tableaux d'avancement de grade **Page 30 à 31**

• Liste d'aptitude **Page 31**

- Centre Communal d'Action Sociale :

• Tableaux d'avancement de grade **Page 31**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la Commande Publique - Avis **Page 32**

- Droit des sols : déclarations préalables, permis de construire, per-

mis de démolir, permis d'aménager, lotissements, changements d'usage **Page 32 à 42**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Direction des sports - Animation sportive territoire 2 - Villa Montel, 33 rue du Bourbonnais 69009 Lyon - Régie de recettes centralisatrice - Décision modificative : Modification du fonds de caisse - Suppression d'un mode de recouvrement (CB à distance ou en présentiel) (Direction des finances - Service expertise comptable et applications financières)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2018/29473 en date du 9 novembre 2018, donnant délégation du maire à monsieur Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2002, modifié, instituant une régie de recettes centralisatrice au service de l'animation sportive territoire 2 auprès de la Direction des sports ;

Vu l'avis conforme de monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 28 novembre 2018.

Décide :

Que l'arrêté du 31 janvier 2002 est modifié comme suit :

Article Premier. - Il est institué une régie de recettes centralisatrice au service de l'animation sportive territoire 2 auprès de la Direction des Sports.

Art. 2 . - Cette régie est installée à la Villa Montel, 33 rue du Bourbonnais 69009 Lyon.

Art. 3 . - Cette régie encaisse les produits suivants :

- Stages Divertisports organisés pendant les vacances scolaires.

Art. 4 . - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Numéraires dans la limite de 300 € (trois cents euros) par prestation

- Chèques

Art. 5 . - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques 3 rue de la Charité 69002 Lyon.

Art. 6 . - Le montant maximum de l'encaisse consolidée (Monnaie fiduciaire détenue à la régie et solde du compte de dépôt de fonds au Trésor) est fixé à 100 000 € (cent mille euros). Lorsque ce montant est atteint, le régisseur devra sans délai effectuer un virement du compte de dépôts de fonds au Trésor sur le compte de la Ville de Lyon auprès du Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon.

Art. 7 . - Le montant maximum de la monnaie fiduciaire que le régisseur est autorisé à conserver à la régie est fixé à 1 000 € (mille euros).

Art. 8 . - Il est institué un fonds de caisse permanent de 200 € (deux cents euros).

Art. 9 . - Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées, à la Trésorerie de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon au moins une fois par mois, lorsque le montant de l'encaisse est atteint, et lors de sa sortie de fonction. Dans le cas où les recettes sont encaissées par effets bancaires ou postaux, les chèques devront être envoyés régulièrement au Centre de Traitement des Chèques de Créteil.

Les recettes seront constatées par la production d'états mensuels, remis régulièrement à la Direction des finances de la Ville.

Art. 10 . - Le régisseur doit exiger un chèque certifié ou un chèque de banque lorsque le montant est supérieur à 1 500 € (mille cinq cents euros).

Art. 11 . - Le régisseur sera désigné par arrêté municipal sur avis conforme de monsieur le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon.

Art. 12 . - Le régisseur est assujéti à un cautionnement fixé selon la réglementation en vigueur.

Art. 13 . - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée selon la réglementation en vigueur.

Art. 14 . - Le recouvrement des droits est effectué via une billetterie informatisée ou la remise d'une quittance respectant la réglementation en vigueur. Des états détaillés des recettes devront être remis à la Trésorerie en même temps que le versement de fin de mois.

Art. 15 . - Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances et monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin Municipal Officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.
Lyon, le 06 décembre 2018

Pour Le Maire,

L'Adjoint au Maire de Lyon

Délégué aux Finances et à la Commande Publique

Richard BRUMM

Direction des sports - Régie de Recettes centralisatrice - Animation sportive territoire 2 -Villa Montel 33 rue du Bourbonnais 69009 Lyon - Sous régie de recettes « Divertisports » - Palais des sports de Lyon 350 avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon - Suppression de la sous régie (Direction des finances - Service expertise comptable et applications financières)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances

et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2018/29473 en date du 9 novembre 2018, donnant délégation du maire à monsieur Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2002, modifié, instituant une régie de recettes centralisatrice auprès de la Direction des sports de la Ville de Lyon, au service animation sportive territoire 2, sise Villa Montel, 3 rue du Bourbonnais 690009 Lyon ;

Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2006, modifié, instituant une sous régie de recettes « Divertisport » sise au palais des sports de Lyon, 350 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon, auprès de la direction des sports de la Ville de Lyon et rattachée à la régie de recettes centralisatrice du service Animation Sportive Territoire 2 ;

Vu la proposition de madame Florence Paillassa, Gestionnaire administratif et financier à la Direction des sports en date du 10 octobre 2018 ;

Vu l'avis conforme de monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 28 novembre 2018.

Décide :

Que l'arrêté du 1^{er} mars 2006 est modifié comme suit :

Article Premier. - Que la sous régie de recettes « Divertisport » sise au palais des sports de Lyon, 350 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon et rattachée à la régie de recettes centralisatrice du service animation sportive territoire 2, est supprimée.

Art. 2. - Il est de ce fait mis fin aux fonctions des mandataires sous régisseurs et agents de guichet de la sous régie.

Art. 3. - Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances et monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin Municipal Officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 06 décembre 2018

Pour Le Maire,
L'Adjoint au Maire de Lyon
Délégué aux Finances et à la Commande Publique
Richard BRUMM

Direction des sports- Régie de Recettes centralisatrice - Animation sportive territoire 2 - Villa Montel 33 rue du Bourbonnais 69009 Lyon - Sous régie de recettes au gymnase Branly 14 rue Mère Elisabeth Rivet 69005 Lyon - Suppression de la sous régie (Direction des finances - Service expertise comptable et applications financières)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2018/29473 en date du 9 novembre 2018, donnant délégation du maire à monsieur Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2002, modifié, instituant une régie de recettes centralisatrice auprès de la Direction des Sports de la Ville de Lyon, au service animation sportive territoire 2, sise Villa Montel, 3 rue du Bourbonnais 690009 Lyon ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2005, instituant une sous régie de recettes au gymnase Branly, sise 14 rue Mère Elisabeth 69005 Lyon, auprès de la direction des sports de la ville de Lyon et rattachée à la régie de recettes centralisatrice du service animation sportive territoire 2 ;

Vu la proposition de madame Florence Paillassa, Gestionnaire administratif et financier à la Direction des sports en date du 10 octobre 2018 ;

Vu l'avis conforme de monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 28 novembre 2018.

Décide :

Que l'arrêté du 5 janvier 2005 est modifié comme suit :

Article Premier. - Que la sous régie de recettes au gymnase Branly, sise 14 rue Mère Elisabeth 69005 Lyon et rattachée à la régie de recettes centralisatrice du service animation sportive territoire 2, est supprimée.

Art. 2. - Il est de ce fait mis fin aux fonctions des mandataires sous régisseurs et agents de guichet de la sous régie.

Art. 3. - Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances et monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin Municipal Officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 06 décembre 2018

Pour Le Maire,
L'Adjoint au Maire de Lyon
Délégué aux Finances et à la Commande Publique
Richard BRUMM

Vente de la revue Gryphe BML (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2017/3176 du Conseil municipal du 17 juillet 2017, envoyée en Préfecture le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour fixer les tarifs unitaires des produits dérivés des activités des établissements culturels,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par monsieur le Maire ou par l'adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu la demande de la Bibliothèque municipale de Lyon relative à la vente de la revue intitulée « Gryphe »,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de vente de ladite revue,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 n° 26834, déléguant à monsieur Loïc Graber, adjoint à la Culture, les compétences en matière culturelle.

Décide :

Article Premier. - D'autoriser monsieur le Directeur,

- à mettre en vente 250 exemplaires de la revue intitulée « Gryphe » numéro 28 à paraître en décembre 2018, ainsi que tous les autres numéros de cette revue édités par la bibliothèque municipale de Lyon qui paraîtront à partir de décembre 2018 au tarif suivant : Prix unitaire de vente 4€ TTC pour le public et pour les libraires en vue de la vente de la revue ;

- à offrir 250 exemplaires : ceux-ci devront porter la mention « offert par la Ville de Lyon ».

Art. 2. - Le numéro 28 de « Gryphe », édité et imprimé en 2018, demeurera en vente pendant 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Après cette date, l'ensemble du stock restant pourra être donné ou pilonné.

Il en sera ainsi des prochains numéros de la revue « Gryphe » édités par la bibliothèque municipale de Lyon qui seront en vente pendant 3 ans à compter de leur parution.

Art. 3. - S'agissant des anciens numéros de « Gryphe » :

- les stocks restant des numéros de Gryphe 23, 24 et 25 (publié en décembre 2015), peuvent être donnés ou pilonnés.

- le numéro 26 de Gryphe, publié en novembre 2016, est mis en vente à partir du 1^{er} janvier 2019 au prix de 4€. Il demeurera en vente jusqu'au 30 novembre 2019. Après cette date, l'ensemble du stock restant pourra être donné ou pilonné ;

- le numéro 27 de Gryphe, publié en décembre 2017, est mis en vente à partir du 1^{er} janvier 2019 au prix de 4€. Il demeurera en vente jusqu'au 31 décembre 2020. Après cette date, l'ensemble du stock restant pourra être donné ou pilonné.

Art. 4. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 22 octobre 2018

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Loïc GRABER

Mise à disposition de locaux par le musée des Beaux-Arts au profit du Club Criollo (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22-5° du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu la délibération n° 2016/1993 du Conseil municipal du 25 avril 2016 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces du Musée des Beaux-Arts ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé musée des Beaux-Arts, situé 20 place des Terreaux à Lyon 1^o, référencé comme ensemble immobilier n° 01 013 ;

Considérant la demande du Club Criollo, 41 rue des Martyrs – 75009 Paris, d'organiser une manifestation au Musée le 29 mars 2019 à partir de 14 heures ;

Vu l'arrêté du Maire 2018/29473, en date du 9 novembre 2018, déléguant à monsieur Loïc Graber les compétences en matière culturelle.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit du Club Criollo, le 29 mars 2019 à partir de 14 heures, des locaux sus désignés, pour 130 participants, moyennant une redevance de 5 410 € HT (cinq mille quatre cent dix euros) soumis à TVA de 20%.

Les locaux mis à disposition sont le Réfectoire baroque.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 11 décembre 2018

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Loïc GRABER

Mise à disposition de « Auditorium Maurice Ravel » pour « 40 ans de Politique de la ville / Métropole de Lyon » (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22-5° du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la délibération n° 2013/5421 du Conseil municipal du 13 mai 2013 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Auditorium-Orchestre national de Lyon, situé 84 rue de

Bonnel, référencé comme ensemble immobilier n°36200 ;

Considérant la demande de la « Métropole de Lyon », 20 rue du Lac - 69003 Lyon, d'organiser une journée « 40 ans de Politique de la ville » dans les locaux de l'auditorium le 14 novembre 2018 à partir de 07heures ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon 2018/29473 en date du 9 novembre 2018 déléguant à monsieur Loïc Graber les compétences en matière culturelle.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de la « Métropole de Lyon », pour une durée de 17 heures, le 14 novembre 2018, des locaux sus désignés, moyennant une redevance de 4378.56€ TTC.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 11 décembre 2018

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Loïc GRABER

Mise à disposition de « Auditorium Maurice Ravel » pour « Festival Lumière / Projection Heat » (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22-5° du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la délibération n° 2013/5421 du Conseil Municipal du 13 mai 2013 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Auditorium-Orchestre national de Lyon, situé 84 rue de Bonnel, référencé comme ensemble immobilier n°36200 ;

Considérant la demande de « Institut Lumière », 25 rue du Premier film - 69008 Lyon, d'organiser une projection du film « Heat » dans les locaux de l'auditorium le 15 octobre 2017 à 20 heures, dans le cadre du Festival Lumière 2017 ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par monsieur le Maire ou par l'adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon 2018/29473 en date du 9 novembre 2018 déléguant à monsieur Loïc Graber les compétences en matière culturelle.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de « Institut Lumière », pour une durée de 4 heures, le 15 octobre 2017, des locaux sus désignés, moyennant une redevance de 7286.40€ TTC.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 11 décembre 2018

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Loïc GRABER

Mise à disposition de « Auditorium Maurice Ravel » pour « Ciné Concert / Projection Un soir à l'Eldorado » (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22-5° du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la délibération n° 2013/5421 du Conseil municipal du 13 mai 2013 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Auditorium-Orchestre national de Lyon, situé 84 rue de Bonnel, référencé comme ensemble immobilier n°36200 ;

Considérant la demande de « Institut Lumière », 25 rue du Premier film - 69008 Lyon, d'organiser une projection du film « Un soir à l'Eldorado » dans les locaux de l'auditorium le 22 janvier 2018 à 20 heures ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par monsieur le Maire ou par l'adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon 2018/29473 en date du 9 novembre 2018 déléguant à monsieur Loïc Graber les compétences en matière culturelle.

Décide :

Article Premier.- Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de « Institut Lumière », pour une durée de 4 heures, le 22 janvier 2018, des locaux sus désignés, moyennant une redevance de 10834.90€ TTC.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 11 décembre 2018

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Loïc GRABER

Mise à disposition de « Auditorium Maurice Ravel » pour le « Rectorat de Lyon / Conférence » (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22-5° du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la délibération n° 2013/5421 du Conseil municipal du 13 mai 2013 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Auditorium-Orchestre national de Lyon, situé 84 rue de Bonnel référencé comme ensemble immobilier n°36200 ;

Considérant la demande du Rectorat de l'Académie de Lyon, 92 rue de Marseille - 69007 Lyon, d'organiser une conférence dans les locaux de l'auditorium le 28 août 2017 à partir de 14h30 heures ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par monsieur le Maire ou par l'adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon 2018/29473 en date du 9 novembre 2018 déléguant à monsieur Loïc Graber les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier.- Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit du rectorat de l'Académie de Lyon, pour une durée de 15 heures, le 26 octobre 2017, des locaux sus désignés, moyennant une redevance de 9717.60 € TTC.

Art. 2.- M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 13 décembre 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Loïc GRABER*

Auditorium-Orchestre national de Lyon - Mise à disposition de « Auditorium Maurice Ravel » Pour « Cérémonie de remise des diplômes promotion 2014 / Institut Paul Bocuse » (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22-5° du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la délibération n° 2013/5421 du Conseil municipal du 13 mai 2013 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Auditorium-Orchestre national de Lyon, situé 84 rue de Bonnel, référencé comme ensemble immobilier n° 36200 ;

Considérant la demande de l'Institut Paul Bocuse, Château du Vivier - 69130 Ecully, d'organiser une soirée « Cérémonie de remise des diplômes promotion 2014 » dans les locaux de l'auditorium le 26 octobre 2017 à partir de 18 heures ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par monsieur le Maire ou par l'adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon 2018/29473 en date du 9 novembre 2018 déléguant à monsieur Loïc Graber les compétences en matière culturelle.

Décide :

Article Premier.- Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de l'Institut Paul Bocuse, pour une durée de 5 heures, le 26 octobre 2017, des locaux sus désignés, moyennant une redevance de 8160.00 € TTC.

Art. 2.- M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 13 décembre 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Loïc GRABER*

Don - Société philharmonique de Lyon - Archives municipales de Lyon (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 - 9° du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par monsieur le maire ou par l'adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu la proposition de don gracieux, faite aux Archives de la Ville de Lyon en date du 1^{er} octobre 2018, par monsieur Patrice Euvrard, agissant en qualité de président de la Société philharmonique de Lyon, résidant au 70, avenue de Saxe 69003 Lyon ;

Vu le projet de convention de don entre la Ville de Lyon et Patrice Euvrard, propriétaire des archives faisant l'objet du présent projet de convention ;

Vu l'arrêté du maire de Lyon en date du 9 novembre 2018 déléguant à monsieur Richard Brumm, Adjoint délégué aux Finances et à la Commande Publique les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville.

Décide :

Article Premier. - D'accepter le don à titre gracieux de Patrice Euvrard, constitué des archives de la Société philharmonique de Lyon de 1900 à 1990, grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, estimé à l'euro symbolique.

Art. 2. - De signer la présente convention.

Art. 3.- M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification. Fait à Lyon, le 14 décembre 2018

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué aux Finances et à la Commande Publique
Richard BRUMM

Don - Clément Romeggio - Archives municipales de Lyon (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22-9° du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par monsieur le maire ou par l'adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu la proposition de don gracieux, faite aux Archives de la Ville de Lyon en date du 17 novembre 2018, par Clément Romeggio, demeurant 198 avenue Félix Faure, 69003 Lyon ;

Vu le projet de convention de don entre la Ville de Lyon et Clément Romeggio, propriétaire des archives faisant l'objet du présent projet de convention ;

Vu l'arrêté du maire de Lyon en date du 9 novembre 2018 déléguant à monsieur Richard Brumm, Adjoint délégué aux Finances et à la Commande Publique les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville.

Décide :

Article Premier. - D'accepter le don à titre gracieux de Clément Romeggio du fonds d'archives constitué de deux registres de cours relatifs à la théorie du tissage dispensé par le professeur Francillon à l'école de la Salle pendant l'année scolaire 1929-1930, grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, estimé à l'euro symbolique ;

Art. 2. - De signer la présente convention.

Art. 3. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 14 décembre 2018

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué aux Finances et à la Commande Publique
Richard BRUMM

Décision d'ester en justice - Appel de la Ville de Lyon contre le jugement n° 1606108-1 du 23 octobre 2018 rendu par le tribunal administratif de Lyon tendant à l'annulation de la décision de refus d'autorisation d'implantation d'un panneau publicitaire numérique sur le terrain situé 79 avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 69009 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le maire, l'adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 9 novembre 2018 déléguant à madame Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général.

Décide :

Article Premier. - Qu'une action sera intentée au nom de la Ville de Lyon devant la Cour administrative d'appel de Lyon tendant à obtenir l'annulation du jugement n° 1606108-1 du 23 octobre 2018 rendu par le tribunal administratif de Lyon.

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 20 décembre 2018

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Sandrine FRIH

Décision d'ester en justice - Appel de la Ville de Lyon contre le jugement n°1607141-1 du 23 octobre 2018 rendu par le Tribunal administratif de Lyon tendant à l'annulation de la décision de refus d'autorisation d'implantation d'un panneau publicitaire numérique sur le terrain situé 70 avenue Jean Mermoz à Lyon (69008). (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le maire, l'adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du maire de Lyon du 9 novembre 2018 déléguant à madame Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général,

Décide :

Article Premier. - Qu'une action sera intentée au nom de la Ville de Lyon devant la Cour administrative d'appel de Lyon tendant à obtenir l'annulation du jugement n° 1607141-1 du 23 octobre 2018 rendu par le tribunal administratif de Lyon.

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 20 décembre 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Sandrine FRIH*

Décision d'ester en justice - Recours de madame J. E. G. contre la décision de rejet en date du 29 mars 2018 de son recours gracieux du 23 février 2018 relatif à la contestation de la décision d'avancement au 8^{ème} échelon du 31 juillet 2017 et demande indemnitaire conséquente (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le maire, l'adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 9 novembre 2018 déléguant à monsieur Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personnel,

Vu la requête n° 1804778-8 du 18 juin 2018 déposée par madame J. E. G.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par madame J. E. G., devant le tribunal administratif de Lyon, tendant à obtenir :

- l'annulation de la décision de rejet en date du 29 mars 2018 de son recours gracieux du 23 février 2018 en ce qu'elle est entachée d'erreur manifeste d'appréciation ;

- la condamnation de la Ville de Lyon à procéder à la reconstitution de sa carrière avec la rémunération correspondante et le maintien de son ancienneté acquise en arrêtant son avancement à l'échelon 8 de la nouvelle grille au 03 janvier 2017 au lieu du 03 juillet 2017 ;

- la condamnation de la Ville de Lyon à réparer le préjudice dû à cette erreur manifeste d'appréciation donnant lieu à des dommages et intérêts qui seront évalués à la somme des intérêts moratoires, au taux légal, due pour retard de paiement de sa nouvelle rémunération à compter du 3 janvier 2017.

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 21 décembre 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Gérard CLAISSE*

Décision d'ester en justice - Référé suspension de madame V. C.-L. contre la décision du 13 juin 2018 du Maire de Lyon la maintenant en disponibilité d'office (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 9 novembre 2018 déléguant à monsieur Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personnel,

Vu l'arrêté du maire de Lyon du 21 décembre 2018 déléguant à madame Valérie Grillet-Carabajal, Directrice des affaires juridiques, la signature des décisions d'ester en l'absence des Adjointes déléguées du 26 décembre au 28 décembre 2018 inclus,

Vu la requête n°1809236 du 19 décembre 2018 déposée par madame V. C.-L., représentée par Maître Julien Lambert, avocat au Barreau de Lyon.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par madame V. C.-L., représentée par Maître Julien Lambert, devant le tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation de la décision du 13 juin 2018 prise par le Maire de Lyon maintenant madame V. C.-L. en disponibilité d'office,

- la décision que l'ordonnance à intervenir sera exécutoire aussitôt qu'elle aura été rendue,

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 1 000 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 28 décembre 2018

*Pour le Maire de Lyon,
La Directrice des affaires juridiques,
Valérie GRILLET-CARABAJAL*

Délégations de signature temporaires – Période du 22 décembre 2018 au 6 janvier 2019 inclus (Secrétariat général - Direction des assemblées)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L 2511-27 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 novembre 2018 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints ;

Vu l'arrêté municipal du 9 novembre 2018 portant délégation à mesdames et messieurs les Adjoints et à des Conseillers municipaux ;

Considérant que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses pouvoirs propres ou des attributions qui lui sont confiées par délibération du conseil municipal, à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal ;

Considérant que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services de mairie et aux responsables de services communaux ;

Considérant que les nécessités de continuité du service imposent qu'en l'absence de certains Adjoints et Conseillers délégués, du 22 décembre 2018 au 6 janvier 2019 inclus, la signature des actes soit assurée ;

Arrête :

Article Premier. - Pour remplacer les élus absents du 24 décembre 2018 au 27 décembre 2018 inclus, madame Dounia Besson, 18^{ème} Adjointe au Maire de Lyon, est autorisée à signer tout acte, convention, courrier et plus généralement tous documents relatifs aux matières qui leur ont été déléguées.

Art. 2. - Pour remplacer les élus absents du 28 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclus, madame Zorah Ait-Maten, 4^{ème} Adjointe au Maire de Lyon, est autorisée à signer tout acte, convention, courrier et plus généralement tous documents relatifs aux matières qui leur ont été déléguées.

Art. 3. - La signature des titres de recettes et des mandats émis par la Ville de Lyon du périmètre de délégation de monsieur Richard Brumm est exclue du dispositif ci-dessus énoncé.

En cas d'absence de monsieur Richard Brumm, 3^{ème} Adjoint au Maire de Lyon, délégué aux finances et à la commande publique, délégation est donnée à :

- madame Claire Richard, Directrice adjointe des finances de la Ville de Lyon, du 22 décembre 2018 au 28 décembre 2018 inclus ;

- madame Isabelle Laurent, Directrice adjointe des finances de la Ville de Lyon, du 29 décembre 2018 au 6 janvier 2019 inclus.

Art. 4. - La signature des décisions d'ester, des autorisations de défendre, des dire à expert et des écritures contentieuses, présentées en demande et en défense, devant les juridictions administratives et judiciaires est exclue du dispositif ci-dessus énoncé.

En cas d'absence des Adjoints délégués en ces matières, délégation est donnée à :

- madame Valérie Grillet-Carabajal, Directrice des affaires juridiques de la Ville de Lyon, du 26 décembre 2018 au 28 décembre 2018 inclus ;

- monsieur Guilhem Plaisant, Secrétaire général de la Ville de Lyon, du 31 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclus.

Art. 5. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 6. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre le présent arrêté doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa date d'affichage. Lyon, le 21 décembre 2018

Le Maire de Lyon,

Gérard COLLOMB

Centre Communal d'Action Sociale - Arrêté n° 2018- 60 portant délégation de signature au directeur général du CCAS

Le Maire de Lyon, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;

- Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article R 123-23 ;

- Vu l'élection du Maire, monsieur Gérard Collomb, actée par la délibération 2018/4189 du Conseil municipal du 5 novembre 2018 ;

- Vu la délibération n° 2017-36 du Conseil d'administration du CCAS du 14 septembre 2017 concernant l'élection de madame Zorah Ait-Maten, en tant que Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon ;

- Vu la délibération n° 2017-37 du Conseil d'administration du CCAS de la Ville de Lyon, en date du 14 septembre 2017, portant délégation des fonctions d'ordonnateurs des dépenses et recettes et d'accomplir certains actes de gestion à madame Zorah Ait-Maten, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Lyon ;

- Vu l'arrêté n° 1005 portant mutation de monsieur Abdelkader Larbi, en tant que directeur général adjoint du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon, à compter du 15 février 2018 ;

- Vu le départ à la retraite de monsieur Pierre-Alain Moussier, directeur général des services du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon, à compter du 1er juillet 2018 ;

- Vu l'arrêté n° 2018-50 désignant monsieur Abdelkader Larbi, Directeur Général Adjoint du CCAS, pour assurer la Direction du CCAS par intérim à compter du 1^{er} juillet 2018 et jusqu'au 31 décembre 2018 dans l'attente de la nomination d'un titulaire ;

- Vu l'arrêté n° 2018-54 portant délégation de signature au directeur Général Adjoint assurant la direction par intérim du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon, monsieur Abdelkader Larbi ;

- Vu la délibération 2018-41 du Conseil d'administration du CCAS du 24 septembre 2018 modifiant le tableau des effectifs suite à l'évolution de l'organisation de la direction générale des services du CCAS ;

- Vu l'arrêté 1870 du Président du CCAS de la Ville de Lyon portant recrutement, de monsieur Abdelkader Larbi, en qualité de titulaire, en tant que directeur général du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon, à compter du 1er décembre 2018 ;

Considérant que la gestion courante des services du CCAS de la Ville de Lyon nécessite l'octroi d'une délégation de signature au Directeur Général du CCAS.

Arrête :

Article Premier.- L'arrêté n° 2018-54 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Art. 2. - Délégation est donnée à monsieur Abdelkader Larbi, directeur général du CCAS, aux fins de signature des pièces et actes relatifs :

• à la gestion courante du CCAS ; tels que : ouverture de droit à des prestations sociales, aides facultatives, courriers divers, déclaration CNIL, etc...

• à la délivrance, le refus de délivrance et la résiliation des élections de domicile ;

• aux documents relatifs aux procédures des Ressources Humaines, tels que :

- aux procédures de recrutement des agents titulaires à l'exception de la signature des arrêtés de recrutement ;

- aux procédures de recrutement et de fin de fonctions des agents non titulaires ;
- aux procédures d'engagement et au suivi des agents en contrat d'insertion ;
- à la formation ;
- à l'accueil des stagiaires ;
- aux procédures de nomination et de titularisation ;
- aux positions administratives ;
- aux procédures de mutation interne ;
- aux congés de maladie ordinaire, de maternité, de longue maladie, de longue durée, de grave maladie, accidents du travail, infirmité de guerre, protection fonctionnelle ;
- aux procédures d'avancement ;
- aux procédures disciplinaires ou liées à une insuffisance professionnelle des agents stagiaire ou titulaires ;
- aux rémunérations principales ou accessoires ;
- aux procédures de retraite et de validation des services ;
- aux procédures de prévention ou relatives à l'action sociale ;
- aux cumuls d'emploi ;
- aux réponses aux recours gracieux ;
- aux procédures de réquisition / désignation applicables en cas de grève du personnel ;
- aux courriers, notes et décisions individuels relatifs aux congés annuels, aux jours de récupération RTT et au compte épargne temps et tous autres documents, procédures ou actes se rapportant à la gestion des Ressources Humaines.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Abdelkader Larbi, directeur général du CCAS, la délégation qui lui est confiée par l'article 2 sera exercée par madame Zorah Aït-Maten, Vice-présidente du CCAS de la Ville de Lyon.

Art. 4. - Monsieur Abdelkader Larbi, directeur général du CCAS, est désigné en qualité d'ordonnateur des recettes et des dépenses du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon, en cas d'empêchement ou d'absence de madame Zorah Aït-Maten, Vice-présidente du CCAS de la Ville de Lyon.

Art. 5. - Les actes pris par le CCAS dans les matières ci-dessus énoncées à l'article 2 porteront la mention suivante : « pour le président et par délégation de signature, le directeur général du CCAS ».

Art. 6. - Monsieur le président du CCAS sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 10 décembre 2018

*Le Maire de Lyon,
Président du CCAS
Gérard COLLOMB*

Dérogations exceptionnelles à la fermeture dominicale des commerces - Année 2019 (Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat - Service commerce sédentaire)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du travail et notamment les articles L 3132-26 et L 3132-27 modifiés par la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu l'article R 3132-21 du code du travail ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° 302/84, 303/84, 304/84, 305/84, 306/84, 307/84, 309/84 et 310/84 du 9 février 1984, dans leurs dispositions en vigueur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-11-25-01 du 25 novembre 2015 abrogeant l'arrêté préfectoral n° 301-84 du 9 février 1984 portant fermeture au public des magasins à rayon multiples ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1175/84 du 16 juillet 1984, portant fermeture au public des commerces de fourrure ;

Vu les consultations effectuées par courriers des 12 septembre et 16 novembre 2018, sur le fondement de l'article R 3132-21 du Code du Travail, par lesquelles la Ville de Lyon a sollicité les avis des organisations d'employeurs et de syndicats intéressés à savoir :

- l'Union départementale CFDT du Rhône ;
- l'Union départementale CGT du Rhône ;
- l'Union départementale FO du Rhône ;
- l'Union départementale CFE-CGC du Rhône ;
- l'Union départementale CFTC du Rhône ;
- le MEDEF Lyon-Rhône ;
- la CPME du Rhône ;
- l'Union des entreprises de proximité (U2P) ;

Vu la consultation du Conseil National des Professions Automobiles ;

Vu la consultation effectuée par courrier du 12 septembre 2018, sur le fondement de l'article L 3132-26 du code du travail, par laquelle la Ville de Lyon a sollicité l'avis conforme de l'organe délibérant de la Métropole de Lyon ;

Vu l'avis favorable du Conseil municipal de la Ville de Lyon en date du 19 novembre 2018, et sans préjudice des arrêtés préfectoraux en vigueur ;

Vu l'avis favorable de la Métropole de Lyon du 10 décembre 2018 ;

Considérant que l'ouverture dominicale des commerces de détails participe à l'attractivité touristique de la Ville de Lyon, particulièrement lors des grands événements culturels, festifs ou sportifs dont l'agenda Lyonnais est riche, mais également au dynamisme commercial notamment durant les périodes de soldes ;

Considérant que l'année 2019 sera marquée par de nombreux événements de la nature de ceux visés ci-dessus tels que, traditionnellement : les soldes d'été et d'hiver, la rentrée scolaire, les journées européennes du Patrimoine et les fêtes de fin d'année, et plus spécifiquement relatif à la Ville de Lyon : le Salon International de l'Hôtellerie, la Restauration et l'Alimentation (Sirha), la finale de la coupe du monde féminine FIFA et le festival Lumière ;

Arrête :

Article Premier. - Les commerces de détails non concernés par les arrêtés préfectoraux des 9 et 16 juillet 1984 susvisés, où le repos hebdomadaire des salariés a lieu normalement le dimanche, sont exceptionnellement autorisés à faire travailler leur personnel les dimanches suivants :

- le dimanche 13 janvier 2019 - Soldes d'hiver ;
- le dimanche 27 janvier 2019 – Sirha ;

- le dimanche 30 juin 2019 – Soldes d'été ;
- le dimanche 7 juillet 2019 – Soldes d'été et finale de la coupe du monde féminine de football ;
- le dimanche 8 septembre 2019 – Rentrée scolaire ;
- le dimanche 15 septembre 2019 – Journées Européennes du Patrimoine ;
- le dimanche 13 octobre 2019 – Festival Lumières ;
- les dimanches 24 novembre, 1er, 8, 15 et 22 décembre 2019 - Fêtes de fin d'année.

Commerces de l'automobile, les dimanches exceptionnellement autorisés correspondent aux actions commerciales des différents constructeurs (type portes ouvertes) :

- le dimanche 20 janvier 2019 ;
- le dimanche 17 mars 2019 ;
- le dimanche 16 juin 2019 ;
- le dimanche 15 septembre 2019 ;
- le dimanche 13 octobre 2019.

Art. 2. - Ces commerces de détail sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts aux dates visées à l'article premier dès lors qu'aucune disposition réglementaire fondée sur l'article L 3132-29 du code du travail n'interdit l'exercice de l'activité ces jours-là.

Art. 3. - Les commerces de détail alimentaire peuvent ouvrir toute la journée lors des dimanches accordés par le Maire.

Art. 4. - En vertu des dispositions de l'article L 3132-26 du code du travail, les commerces de détail alimentaire, de plus de 400 m², ouverts les jours fériés mentionnés à l'article L 3133-1 du code du travail, à l'exception du 3^e (le 1^{er} mai), seront déduits par l'établissement des dimanches désignés par le Maire, dans la limite de 3.

Art. 5. - En vertu des dispositions de l'article L 3132-27 du code du travail, le repos compensateur sera accordé collectivement ou par roulement dans la quinzaine qui précède ou suit la suppression du repos d'une durée équivalente en temps.

Art. 6. - En vertu des dispositions de l'article L 3132-27 du code du travail, la majoration de salaire sera au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente.

Art. 7. - Les présentes dérogations n'emportent pas autorisation d'employer les dimanches susvisés les apprentis âgés de moins de 18 ans.

Art. 8. - Aucune pression ou sanction ne pourront être exercées ou prises à l'encontre des salariés concernés par les commerces visés à l'article premier et qui refuseront de travailler les dimanches susvisés au même article.

Art. 9.- Si le repos dominical est supprimé le jour d'un scrutin national ou local, l'employeur doit prendre toutes les mesures nécessaires afin de permettre aux salariés concernés d'exercer pleinement leur droit de vote.

Art. 10. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Art. 11. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la publication de la décision.

Lyon, le 17 décembre 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée au Commerce,
à l'Artisanat et au Développement Economique
Fouziya BOUZERDA*

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation générale au développement urbain - Direction des déplacements urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP35183	Abrogation de stationnement rue Jangot Lyon 7ème (stationnement)	Considérant le déplacement de l'emplacement réservé PMR sur une autre voirie, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2011RP26873 du 27 octobre 2011 portant sur la mesure de stationnement réservé.	19/12/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP35184	Stationnement réservé PMR rue Capitaine Robert Cluzan Lyon 7ème (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont deux emplacements accessibles réservés sur 12 mètres rue Capitaine Robert Cluzan (7) côté Est, au sud de l'intersection avec la rue Jangot (7). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	19/12/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP35196	Stationnement réservé cycles rue Pré Gaudry Lyon 7ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 10 mètres au droit du n° 3 rue Pré Gaudry (7) chaussée Nord, côté Nord. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.	19/12/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP35197	Stationnement réservé cycles rue Marcel Mérieux Lyon 7ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 10 mètres rue Marcel Mérieux (7) côté Est, à un point situé entre les n° 253 et 267 rue Marcel Mérieux. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.	19/12/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP35200	Stationnement réservé cycles rue Chalopin Lyon 7ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres rue Chalopin (7) côté Ouest, à 5 mètres au Nord de l'intersection avec la rue de la Thibaudière (7). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.	19/12/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP35201	Zone 30 Industrie Lyon 9ème (circulation)	La zone 30 Industrie constitue une zone 30 au sens de l'article R.110-2 du code de la route. Les règles de circulation définies à l'article R.110-2 du code de la route y sont applicables à compter de la mise en place de la signalisation. L'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable pour une zone 30.	28/12/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP35202	Voie cyclable rue Edmond Locard Lyon 9ème (circulation)	Il est créé une bande cyclable dans le sens de la circulation réservée exclusivement aux cycles à deux ou trois roues, rue Docteur Edmond Locard, de la rue de Champvert jusqu'à la rue des Aqueducs dans le sens Est/Ouest.	28/12/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP35203	Zone 30 avenue du Point du Jour Lyon 5ème (circulation)	La zone dénommée Point du Jour, définie par l'avenue du Point du Jour, de la rue des Aqueducs jusqu'à la rue Edmond Locard constitue une zone 30 au sens de l'article R.110-2 du code de la route. Les règles de circulation définies à l'article R.110-2 du code de la route y sont applicables à compter de la mise en place de la signalisation. L'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable pour une zone 30.	28/12/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP35209	Stop et cédez le passage hors intersection rue Dugas Montbel Lyon 2ème (circulation)	Les conducteurs circulant en sortie du parking en ouvrage au débouché sur la rue Dugas Montbel (2) et à l'Est de la place des Archives (2) sont tenus de céder le passage aux autres véhicules et de ne s'engager sur la voie qu'après s'être assurés qu'ils peuvent le faire sans danger.	28/12/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP35218	Voie cyclable cours de Verdun Perrache Lyon 2ème (circulation)	Il est créé une piste cyclable réservée exclusivement et obligatoirement aux cycles à deux ou trois roues cours de Verdun Perrache (2) du n° 34 jusqu'à la rue Delandine (2) côté Sud.	28/12/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP35219	Cédez le passage cycles à l'intersection du cours Verdun Perrache et de la rue Delandine Lyon 2ème (circulation)	A l'intersection du cours Verdun Perrache (2) et de la rue Delandine (2), les cycles circulant cours de Verdun Perrache (2) dans le sens Est-Ouest sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	28/12/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP35154	Feux d'intersection rue Crépet, rue Michel Félizat et rue Pré Gaudry Lyon 7ème (circulation)	La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires à l'intersection de la rue Crépet (7), de la rue Michel Félizat (7) et de la rue Pré Gaudry (7). En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les conducteurs circulant rue Michel Félizat (7) et abordant cette intersection, sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	28/12/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP35233	Circulation interdite rue Challemel Lacour et place Saint Louis Lyon 7ème (circulation)	La circulation des véhicules est interdite rue Challemel Lacour (7) dans le sens Ouest/Est, dans sa partie comprise entre la rue Marcel Mérieux (7) et l'avenue Jean Jaurès (7). Ces dispositions sont applicables les vendredis de 5h00 à 14h30. Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent pas aux permissionnaires autorisés selon les dispositions du Règlement Général des Marchés.	28/12/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34834	Zone 30 et voies cyclables Lyon 7ème (circulation)	La zone dénommée Gryphe-Jaboulay constitue une zone 30 au sens de l'article R.110-2 du code de la route. Les règles de circulation définies à l'article R.110-2 du code de la route y sont applicables à compter de la mise en place de la signalisation. L'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable pour une zone 30.	28/12/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34835	Abrogation voie cyclable et zone 30 Lyon 7ème (circulation)	Considérant les changements intervenus, il y a lieu de supprimer cette mesure, l'arrêté 20148RP34554 du 02/07/2018 portant sur la mesure voie cyclable et zone 30 est abrogé.	28/12/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des déplacements urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007 - Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17h30.

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° 2018 C 15254 LDR/DDI - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de la Direction du cadre de vie de la Ville de Lyon et de H.T.P : sur le territoire de la Ville de Lyon. (Direction de la régulation urbaine- Service occupation temporaire de l'espace public)

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3642-2, les articles L 2213-2-2°), L 2213-2-3°), L 2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire ;

Les articles L 2213-1, L 2213-2-1°), L 2213-3-2°), L 2213-4 alinéa 1^{er}, L 2213-5, L 2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le Plan des Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le Règlement Général de la Circulation du 06 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2018 C 14999 concernant les horaires de chantiers sur les voies à grandes affluences;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, vice-président délégué à la Voirie ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à monsieur Jean-Yves Sécheresse, 3^{ème} Adjoint au Maire de Lyon ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de la Direction du cadre de vie de la Ville de Lyon et de H.T.P.

Considérant que pour prévenir les accidents, assurer la sécurité des usagers et du personnel, pour permettre l'enlèvement de tags dans le cadre du contrat façades nettes, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules d'intervention de la

Direction du cadre de vie de la Ville de Lyon et de H.T.P assurant cette mission du service public sur le territoire de la Ville de Lyon.

Arrête :

Article Premier. - A partir du 01 janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019, le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant pour permettre des réparations de branchements et conduites d'eau et la manœuvre de vannes :

- dans certaines rues de Lyon, dans la mesure où aucune autre occupation temporaire de l'espace public ne fait l'objet d'un arrêté aux mêmes lieux, dates et horaires.

Cette interdiction de stationner ne devra pas excéder une durée de 72 heures et une longueur de 40 m.

Art. 2. - A partir du 01 janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019, les véhicules d'intervention de la Direction du cadre de vie de la Ville de Lyon et de H.T.P. sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre pour effectuer des travaux de détagage.

Le demandeur devra respecter les horaires des chantiers prescrits par l'arrêté municipal n° 2018 C 14999, article 3.

Les agents chargés de l'exécution des travaux pour le compte du demandeur devront néanmoins, non obstat le présent arrêté, se conformer aux dispositions du code de la route et à toutes injonctions des forces de Police municipale ou nationale.

Art. 3. - Toute intervention nécessitant la mise en place d'un chantier d'une durée supérieure à 72 heures devra faire l'objet d'une demande d'arrêté spécifique.

Art. 4. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens inverse de la circulation générale les intervenants devront matérialiser et baliser un nouveau couloir de bus de largeur suffisante sur chaussée.

Art. 5. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens de la circulation générale les bus seront autorisés à quitter leur couloir.

Art. 6.- Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou une bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens inverse de la circulation générale les intervenants devront matérialiser et baliser une nouvelle bande cyclable de largeur suffisante sur chaussée.

Art. 7. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens de la circulation générale les cyclistes seront autorisés à quitter leur piste.

Art. 8. - Lorsque le stationnement du véhicule d'intervention supprime une voie de circulation sur une chaussée à double sens ne comportant que deux voies, l'intervenant devra mettre en place des panneaux du type B15 et C18 pour matérialiser une circulation alternée avec priorité à la voie non entravée.

Art. 9. - Seule les interventions d'urgence seront autorisées sur les voies piétonnes à forte affluence en dehors des heures de livraisons autorisées.

Art. 10. - La signalisation temporaire sera mise en place de façon très apparente conformément à la législation en vigueur, notamment l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents par les soins de l'intervenant sous contrôle du service demandeur.

Art. 11. - La réglementation relative au stationnement sera signalée de façon très apparente par les soins du demandeur qui devra signaler à l'OTEP la bonne mise en place des panneaux au minimum 3 jours ouvrés avant la date d'application de l'interdiction.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° 2018 C 15255 LDR/DDI - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de la Direction du cadre de vie de la Ville de Lyon et de l'Association 8ème dimension sur le territoire de la Ville de Lyon. (Direction de la régulation urbaine- Service occupation temporaire de l'espace public)

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3642-2, les articles L 2213-2-2°, L 2213-2-3°, L 2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire ;

Les articles L 2213-1, L 2213-2-1°, L 2213-3-2°, L 2213-4 alinéa 1^{er}, L 2213-5, L 2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le Plan des Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le Règlement Général de la Circulation du 06 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, vice-président délégué à la Voirie ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à monsieur Jean-Yves Sécheresse, 3^{ème} Adjoint au Maire de Lyon ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de la Direction du cadre de vie de la Ville de Lyon et de l'Association 8ème dimension.

Considérant que pour prévenir les accidents, assurer la sécurité des usagers et du personnel, pour permettre l'ouverture et la fermeture de parcs publics, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules d'intervention de la Direction du cadre de vie de la Ville de Lyon et de l'Association 8ème dimension assurant cette mission du service public sur le territoire de la Ville de Lyon.

Arrête :

Article Premier. - A partir du 01 janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019, les véhicules d'intervention de la Direction du Cadre de Vie de la Ville de Lyon et de l'Association 8ème Dimension sont autorisés à s'arrêter et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre pour une durée maximale de 10 minutes pour effectuer l'ouverture et la fermeture de parcs publics.

Les agents chargés de l'exécution des travaux pour le compte du demandeur devront néanmoins, non obstat le présent arrêté, se conformer aux dispositions du code de la route et à toutes injonctions des forces de Police municipale ou nationale.

Art. 2. - La signalisation temporaire sera mise en place de façon très apparente conformément à la législation en vigueur, notamment l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents par les soins de l'intervenant sous contrôle du service demandeur.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° 2018 C 15256 LDR/DDI - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de la société Dalkia sur le territoire de la Ville de Lyon. (Direction de la régulation urbaine- Service occupation temporaire de l'espace public)

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3642-2, les articles L 2213-2-2°, L 2213-2-3°, L 2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire ;

Les articles L 2213-1, L 2213-2-1°, L 2213-3-2°, L 2213-4 alinéa 1^{er}, L 2213-5, L 2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le Plan des Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le Règlement Général de la Circulation du 06 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2018 C 14999 concernant les horaires de chantiers sur les voies à grandes affluences;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, vice-président délégué à la Voirie ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à monsieur Jean-Yves Sécheresse, 3^{ème} Adjoint au Maire de Lyon ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de la société Dalkia/ELM.

Considérant que pour prévenir les accidents, assurer la sécurité des usagers et du personnel, pour permettre des recherches de fuites sur les réseaux d'eau surchauffée, de vapeur et d'eau glacée, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules d'intervention de la société Dalkia sur le territoire de la Ville de Lyon.

Arrête :

Article Premier. - A partir du 01 janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019, les véhicules d'intervention de la société Dalkia et de l'entreprise ELM assurant cette mission du service public sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre pour effectuer des travaux de manipulation de vannes et de prise de mesures conservatoires d'une durée n'excédant pas 2 heures.

Le demandeur devra respecter les horaires des chantiers prescrits par l'arrêté municipal n° 2018 C 14999, article 3.

Les agents chargés de l'exécution des travaux pour le compte du demandeur devront néanmoins, non obstat le présent arrêté, se conformer aux dispositions du code de la route et à toutes injonctions des forces de Police municipale ou nationale.

Art. 2. - Toute intervention nécessitant la mise en place d'un chantier d'une durée supérieure à 2 heures devra faire l'objet d'une demande d'arrêté spécifique.

Art. 3. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens inverse de la circulation générale les intervenants devront matérialiser et baliser un nouveau couloir de bus de largeur suffisante sur chaussée.

Art. 4. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens de la circulation générale les bus seront autorisés à quitter leur couloir.

Art. 5. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou une bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens inverse de la circulation générale les intervenants devront matérialiser et baliser une nouvelle bande cyclable de largeur suffisante sur chaussée.

Art. 6. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens de la circulation générale les cyclistes seront autorisés à quitter leur piste.

Art. 7. - Lorsque le stationnement du véhicule d'intervention supprime une voie de circulation sur une chaussée à double sens ne comportant que deux voies, l'intervenant devra mettre en place des panneaux du type B15 et C18 pour matérialiser une circulation alternée avec priorité à la voie non entravée.

Art. 8. - Seule les interventions d'urgence seront autorisées sur les voies piétonnes à forte affluence en dehors des heures de livraisons autorisées.

Art. 9. - La signalisation temporaire sera mise en place de façon très apparente conformément à la législation en vigueur, notamment l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8^{ème} partie : signalisation temporaire) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents par les soins de l'intervenant sous contrôle du service demandeur.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° 2018 C 15257 LDR/DDI - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de la société Cede Consulting : sur le territoire de la Ville de Lyon. (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3642-2, Les articles L 2213-2-2°, L 2213-2-3°, L 2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire ;

Les articles L 2213-1, L 2213-2-1°, L 2213-3-2°, L 2213-4 alinéa 1^{er}, L 2213-5, L 2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le Plan des Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le Règlement Général de la Circulation du 06 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté n° 2014-12-23-R-0431 portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, vice-président délégué à la Voirie ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à monsieur Jean-Yves Sécheresse, 3^{ème} Adjoint au Maire de Lyon ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2018 C 14999 concernant les horaires de chantiers sur les voies à grandes affluences ;

Vu la demande de la Société Cede Consulting ;

Considérant que pour prévenir les accidents, assurer la sécurité des usagers et du personnel, pour permettre d'effectuer des recherches et des marquages de réseaux, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules d'intervention de l'entreprise Seral assurant cette mission sur le territoire de la Ville de Lyon.

Arrête :

Article Premier - A partir du 01 janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 de 9 heures à 16h30, les véhicules d'intervention de l'entreprise Cede Consulting sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre.

Les agents chargés de l'exécution des travaux pour le compte du demandeur devront néanmoins, non obstat le présent arrêté, se conformer aux dispositions du code de la route et à toutes injonctions des forces de Police municipale ou nationale.

Art. 2. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens inverse de la circulation générale les intervenants devront matérialiser et baliser un nouveau couloir de bus de largeur suffisante sur chaussée, ou en fonction de la configuration des lieux organiser un alternat à l'aide de personnel équipé de piquets K10.

Art. 3. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens de la circulation générale, les bus seront autorisés à quitter leur couloir.

Art. 4. Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou une bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens inverse de la circulation générale, les intervenants devront matérialiser et baliser une nouvelle bande cyclable de largeur suffisante sur chaussée ou installer une circulation alternée gérée par du personnel équipé de piquets K10, afin de préserver l'itinéraire cyclable.

Art. 5. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens de la circulation générale, les cyclistes seront autorisés à quitter leur piste.

Art. 6. - Lorsque le stationnement du véhicule d'intervention supprime une voie de circulation sur une chaussée à double sens ne comportant que deux voies, la circulation pourra s'effectuer alternativement. Cet alternat sera soit balisé par des panneaux du type B15 et C18, soit gérée par du personnel équipé de piquets K10.

Art. 7. - Les interventions seront autorisées sur les voies piétonnes, mais ne devront pas s'y dérouler entre 12 heures et 14 heures.

Art. 8. - Lorsque les travaux se déroulent à proximité d'une ligne de tramway, toute occupation de la plate-forme dans la limite du Gabarit limite d'obstacle de quelque nature que ce soit est interdite sauf accord écrit de l'exploitant. Les intervenants devront s'assurer qu'ils peuvent le faire sans danger. Un dispositif conique K5a devra être mise en place par l'intervenant à 10 m de part et d'autre du chantier. Ces dernières ne devront pas gêner le passage du tramway mais serviront à attirer l'attention du conducteur. Les cheminements piétons éventuellement mis en place lors du chantier ne devront pas empiéter sur la plate-forme.

Art. 9. - Aucune manipulation d'engins ne sera autorisée dans un rayon de 3 mètres autour des caténaires de tramway ou de trolley bus. Dans le cas contraire une demande de consignation doit être effectuée auprès de l'exploitant.

Art. 10. - Un cheminement pour les piétons de largeur minimum d'1m40 sera maintenu et balisé au droit du chantier.

Art. 11. - La desserte des riverains devra être assurée en permanence ainsi que l'accès éventuel des services de Sécurité, d'incendie et de propreté publique.

Art. 12. - Le présent arrêté ne dispense pas l'intervenant et le Maître d'ouvrage d'effectuer les procédures administratives en vigueur (DICT, DT, autorisation Lyvia etc...).

Art. 13. - La signalisation relative à la circulation sera mise en place de façon très apparente conformément à la législation en vigueur, notamment l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents par les soins de l'intervenant sous contrôle du service demandeur.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Police du stationnement - Police de la circulation Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° 2018 C 15272 LDR/DDI - Dans certaines rues de Lyon 3^e, 6^e et 7^e (Direction de la régulation urbaine- Service occupation temporaire de l'espace public)

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3642-2, les articles L 2213-2-2°), L 2213-2-3°), L 2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire ;

Les articles L 2213-1, L 2213-2-1°), L 2213-3-2°), L 2213-4 alinéa 1^{er}, L 2213-5, L 2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le Plan des Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le Règlement Général de la Circulation du 06 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, vice-président délégué à la Voirie ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à monsieur Jean-Yves Sécheresse, 3^{ème} Adjoint au Maire de Lyon ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de la Métropole de Lyon / Directions logistique et bâtiments / voirie et eau des voies navigables de France et de la Compagnie nationale du Rhône.

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien du site des Berges du Rhône, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation des véhicules dans certaines rues de Lyon 3^e, 6^e et 7^e.

Arrête :

Article Premier. - A partir du 01 janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019, la circulation et l'arrêt des véhicules d'intervention des demandeurs sera autorisé sur la piste piétonne uniquement pour des interventions d'une durée inférieure à 24 heures :

- avenue de Grande Bretagne, sur les berges du Rhône.
- quai de Serbie, sur les berges du Rhône.
- quai Général Sarrail, sur les berges du Rhône.
- quai Victor Augagneur, sur les berges du Rhône.
- quai Claude Bernard, sur les berges du Rhône.
- avenue Leclerc, sur les berges du Rhône.

Art. 2. - A partir du 01 janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019, les conducteurs devront adapter leur vitesse à la fréquentation des lieux et apposer visiblement le présent arrêté derrière le pare-brise de leurs véhicules :

- avenue de Grande Bretagne, sur les berges du Rhône.
- quai de Serbie, sur les berges du Rhône.
- quai Général Sarrail, sur les berges du Rhône.
- quai Victor Augagneur, sur les berges du Rhône.
- quai Claude Bernard, sur les berges du Rhône.
- avenue Leclerc, sur les berges du Rhône.

Art. 3. - La circulation et l'arrêt des véhicules seront interdits sur l'estacade nautique et les espaces verts.

Art. 4. - La desserte des riverains devra être assurée en permanence ainsi que l'accès éventuel des véhicules des services de sécurité, d'incendie et de propreté publique.

Art. 5. - La réglementation relative à la circulation sera signalée de façon très apparente par les soins de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie : signalisation temporaire).

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service Occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
15222	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Tarvel	Passage des Alouettes	trottoir Sud et trottoir Nord, entre le boulevard Jean XXIII et la rue Longefer	A partir du mercredi 26 décembre 2018 jusqu'au vendredi 4 janvier 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre le boulevard Jean XXIII et la rue Longefer	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard Jean XXIII et la rue Longefer	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le boulevard Jean XXIII et la rue Longefer	
15223	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le démontage d'une grue à tour avec une grue autoportée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Route de Vienne	sur 50 m au droit du n° 87	Les mercredi 2 janvier 2019 et jeudi 3 janvier 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des 2 côtés de la chaussée, sur 50 m au droit du n° 87	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
15224	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	côté pair, sur 20 m au droit du n° 92	A partir du lundi 24 décembre 2018 jusqu'au lundi 7 janvier 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
15225	Entreprise Géotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages à l'intérieur du jardin public de la place Raspail	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Aguesseau	des 2 côtés de la chaussée, entre la rue Cavenne et le quai Claude Bernard	A partir du lundi 7 janvier 2019 jusqu'au jeudi 31 janvier 2019
15226	Association Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de rugby	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police (sauf TCL 14h)	Avenue Jean Jaurès	au Sud de l'avenue Tony Garnier	Le samedi 29 décembre 2018, de 8h à 19h
				Allée Pierre de Coubertin	entre la rue du Vercors et la rue Jean Bouin	
				Rue Jean Pierre Chevrot		
				Rue Jean Bouin	au Sud de l'avenue Tony Garnier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allée Pierre de Coubertin	des 2 côtés de la rue du Vercors et la rue Jean Bouin	Le samedi 29 décembre 2018, de 8h à 19h
				Avenue Jean Jaurès	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	
			Rue Marcel Mérieux	côté Est, sur 15 m au Nord de l'avenue Tony Garnier, côté Ouest, sur 15 m au droit du n° 254 et côté Est, sur 20 m au Sud du Ninkasi (sauf pour les commerces ambulants)		
			Rue Jean Bouin	au Sud de l'allée Pierre de Coubertin		
15227	La Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de décoration lumineuse à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bât d'Argent	entre le n° 17 et la rue de la République	A partir du jeudi 8 novembre 2018 jusqu'au mardi 8 janvier 2019, de 7h à 19h
				Rue de la Gerbe	entre la rue de la Poulallerie et la rue Gentil	
				Rue du Bât d'Argent	entre le n° 17 et la rue de la République	A partir du mercredi 2 janvier 2019 jusqu'au mardi 8 janvier 2019, de 7h à 19h
			l'usage d'une nacelle sera autorisé	Place de la République		A partir du jeudi 8 novembre 2018 jusqu'au mardi 8 janvier 2019, de 7h à 19h
				Rue de la République	entre la rue Joseph Serlin et la place de la République	
15228	Entreprise Prisme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Godefroy		Le jeudi 10 janvier 2019, de 8h à 15h
15229	Entreprise Co-Sportners	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un défi Molky	des animations seront autorisées	Place de la Croix Rousse		Le lundi 4 février 2019, de 16h à 19h
15230	Association Foyer Notre Dame des sans-abri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une vente de crêpes au profit de l'association	des installations seront autorisées	Rue Victor Hugo	au droit du n° 38	Le samedi 9 février 2019, de 8h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
15231	Entreprise Habana Club	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du vide-greniers Bayard Confluence	des stands seront autorisés	Cours Bayard	sur les trottoirs, entre le quai Per-rache et l'allée Paul Scherrer	Le samedi 13 avril 2019, de 6h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur la partie comprise entre le quai Per-rache et l'allée Paul Scherrer à l'exception des emplacements réservés aux Personnes à Mobilité Réduite	A partir du vendredi 12 avril 2019, 18h, jusqu'au samedi 13 avril 2019, 18h
15232	Entreprises Aximum / Eiffage Infra-structure / Spie / Electriox / Id Verde / Bouygues / Mdo / Seri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un balisage de chantier dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Pinel	chaussée Ouest, sens Nord/Sud, entre l'avenue d'Esquirol et l'avenue Rockefeller	A partir du vendredi 28 décembre 2018 jusqu'au mercredi 29 mai 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Ouest, entre l'avenue d'Esquirol et l'avenue Rockefeller	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
15233	Entreprises Eiffage Infrastructures / Aximum / Spie / Electriox / Id Verde / Bouygues / Mdo / Seri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Pinel	chaussée Ouest, sens Sud/Nord entre l'avenue Jean-Mermoz et l'avenue Rockefeller	A partir du jeudi 28 février 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Ouest, sens Nord/Sud entre l'avenue Rockefeller et l'avenue Jean Mermoz	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Ouest, sens Sud/Nord entre l'avenue Jean-Mermoz et l'avenue Rockefeller	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté Ouest, entre l'avenue Rockefeller et l'avenue Jean-Mermoz	
15234	Entreprise Tecmobat Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Molière	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 4	A partir du mercredi 9 janvier 2019 jusqu'au mardi 22 janvier 2019
15235	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	sur 6 m au droit de l'immeuble situé au n° 37	A partir du jeudi 10 janvier 2019 jusqu'au dimanche 10 février 2019
15236	Entreprise Eco-confiance Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Pavillon	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 4	A partir du jeudi 3 janvier 2019 jusqu'au dimanche 13 janvier 2019
15237	Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Malesherbes	sur 7 m au droit de l'immeuble situé au n° 17	A partir du lundi 7 janvier 2019 jusqu'au jeudi 7 février 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
15238	Entreprise Nasarre et Fils	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Molière	côté impair, sur 20 m au droit du n° 95	A partir du lundi 24 décembre 2018 jusqu'au vendredi 18 janvier 2019
15239	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Ferdinand Buisson	sur 30 m au droit du n° 126	A partir du lundi 24 décembre 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 126	
15240	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur des antennes relais avec une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sainte Hélène	des 2 côtés sur 20 m au droit du n° 11	Le mercredi 9 janvier 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le mercredi 9 janvier 2019
15241	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages pour le compte de la Métropole	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Charlemagne		A partir du lundi 7 janvier 2019 jusqu'au vendredi 25 janvier 2019, de 21h à 6h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
15242	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de nettoyage de ventilations de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	côté pair, sur 10 m au droit du n° 20	Le lundi 7 janvier 2019, de 14h à 18h
15243	Entreprise Guiraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Calas	entre la rue de Cuire et la Grande rue de la Croix-Rousse	Le vendredi 28 décembre 2018, de 8h à 12h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP			
15244	Monsieur Ercan Simsek	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marie Louise et Anne Marie Soucelier	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 4	Le vendredi 4 janvier 2019, de 7h à 19h
15245	Entreprise Agos Agencement Organisation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Croix Rousse	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 33-35	A partir du vendredi 4 janvier 2019 jusqu'au mardi 5 février 2019, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
15246	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Quarantaine	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 12	A partir du vendredi 11 janvier 2019 jusqu'au lundi 11 février 2019
15247	Entreprise Chazal Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de plantations d'arbres pour le compte de la Métropole	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	Rue de Bourgogne	entre les n° 22 et n° 24	A partir du mercredi 16 janvier 2019 jusqu'au vendredi 25 janvier 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre le n° 24 et n° 22	A partir du mercredi 16 janvier 2019 jusqu'au vendredi 25 janvier 2019, de 8h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
15248	Entreprise Chazal Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de plantations d'arbres pour le compte de la Métropole	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Four à Chaux	côté impair, sur 15 m au droit du n° 9	A partir du mercredi 16 janvier 2019 jusqu'au vendredi 25 janvier 2019, de 8h à 16h
15249	Entreprise Techmobat Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	sur 10 m au droit du n° 6	A partir du mercredi 16 janvier 2019 jusqu'au mercredi 30 janvier 2019
15250	Monsieur Julien Micollet - Entreprise Solair Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Palais Grillet	entre la rue Tupin et la rue Ferrandière	Le jeudi 31 janvier 2019, de 9h à 16h
15251	Entreprise Techmobat Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Auvergne	sur 10 m au droit du n° 6	A partir du lundi 7 janvier 2019 jusqu'au lundi 21 janvier 2019
15252	Entreprise Techmobat Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Auvergne	sur 10 m au droit du n° 12	A partir du mercredi 9 janvier 2019 jusqu'au mercredi 23 janvier 2019
15253	Entreprise Soljev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage à l'intérieur d'une résidence privée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Général André	côté pair sur 10 m au Nord du n° 12	A partir du mercredi 9 janvier 2019 jusqu'au jeudi 10 janvier 2019, de 8h à 17h
15254	La Ville de Lyon - Direction du cadre de vie et l'entreprise H.T.P.	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'enlèvement de tags dans le cadre du contrat façades nettes	la circulation et le stationnement des véhicules d'intervention seront provisoirement réglementés	Sur le territoire de la Ville de Lyon	Voir l'arrêté temporaire n° 2018 C 15254 inséré dans ce BMO page 13	A partir du mardi 1 janvier 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
15255	La Ville de Lyon - Direction du cadre de vie et l'association 8ème Dimension	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'ouverture et la fermeture de parcs publics	la circulation et le stationnement des véhicules d'intervention seront provisoirement réglementés	Sur le territoire de la Ville de Lyon	Voir l'arrêté temporaire n° 2018 C 15255 inséré dans ce BMO page 14	A partir du mardi 1 janvier 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
15256	Entreprise Dalkia / Elm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre des recherches de fuites sur les réseaux d'eau surchauffée	la circulation et le stationnement des véhicules d'intervention seront provisoirement réglementés	Sur le territoire de la Ville de Lyon	Voir l'arrêté temporaire n° 2018 C 15256 inséré dans ce BMO page 15	A partir du mardi 1 janvier 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
15257	Entreprise Cede Consulting	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des recherches et des marquages de réseaux	le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant	Sur le territoire de la Ville de Lyon	Voir l'arrêté temporaire n° 2018 C 15257 inséré dans ce BMO page 15	A partir du mardi 1 janvier 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
15258	Association Lions Club Lyon Guillotière Villeurbanne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers de l'association	le stationnement des véhicules sera interdit gênant l'installation de stands sera autorisée	Place Maréchal Lyautey	chaussée Sud, côté Nord chaussée Est, côté Est, sur la partie comprise entre la rue de Sèze et le n° 12	Le samedi 25 mai 2019, de 5h à 20h
15259	Association Only Lyon - Tourisme et Congrès	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accueil estival des touristes dans le Vieux Lyon	l'installation d'une structure sera autorisée	Place Edouard Commette		A partir du lundi 3 juin 2019 jusqu'au jeudi 3 octobre 2019
15260	L'union nationale des antiquaires brocanteurs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'événement Antiquités Brocante du Vieux-Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Saint Jean Rue Tramassac Rue de la Brèche Place Edouard Commette Rue Jean Carriès	des deux côtés, entre la rue Jean Carriès et la rue de la Bombarde	A partir du vendredi 14 juin 2019, 14h, jusqu'au dimanche 16 juin 2019, 20h
15261	Entreprise Rtb Constructions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Gerland	côté pair, sur 10 m au droit du n° 72	A partir du lundi 31 décembre 2018 jusqu'au jeudi 3 janvier 2019
15262	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la suppression d'un réseau d'eau potable	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Caze-neuve	sens Sud/Nord, sur 20 m au droit du n° 33 côté impair, sur 20 m au droit du n° 33	A partir du lundi 31 décembre 2018 jusqu'au vendredi 11 janvier 2019
15263	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bocage	sur 10 m de part et d'autre du n° 4 des deux côtés de la chaussée, sur 10 m de part et d'autre du n° 4	A partir du lundi 31 décembre 2018 jusqu'au vendredi 11 janvier 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
15264	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une intervention sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Saint Jean de Dieu	de part et d'autre de la rue Grolier	A partir du lundi 7 janvier 2019 jusqu'au jeudi 10 janvier 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier			A partir du lundi 7 janvier 2019 jusqu'au jeudi 10 janvier 2019, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du lundi 7 janvier 2019 jusqu'au jeudi 10 janvier 2019
15265	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Robert	trottoir pair (Sud), entre la rue Masséna et la rue Juliette Récamier	A partir du lundi 7 janvier 2019 jusqu'au mardi 8 janvier 2019, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Juliette Récamier et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Masséna et la rue Juliette Récamier	A partir du lundi 7 janvier 2019 jusqu'au mardi 8 janvier 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Masséna et la rue Juliette Récamier	
15266	Association Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacquard	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 2 Bis	Le mercredi 9 janvier 2019, de 8h à 17h
15267	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Masséna	trottoir pair (Ouest) entre la rue Robert et le cours Lafayette	A partir du mercredi 9 janvier 2019 jusqu'au vendredi 18 janvier 2019, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Robert et le cours Lafayette de part et d'autre de l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Robert et le cours Lafayette	A partir du mercredi 9 janvier 2019 jusqu'au vendredi 18 janvier 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 117 et le cours Lafayette	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue Robert	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
15268	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations et de branchements Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Chariot d'Or	entre la rue Belfort et la rue Louis Thevenet	A partir du lundi 7 janvier 2019 jusqu'au jeudi 28 février 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Dumont d'Urville	entre la rue du Chariot d'Or et la rue Dumenge	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Chariot d'Or	par tronçons délimités par 2 carrefours successifs, entre la rue Belfort et la rue Louis Thevenet	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Dumont d'Urville	des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Chariot d'Or et la rue Dumenge	
				Rue d'Ivry	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Dumont d'Urville et la rue Belfort	
				Rue du Chariot d'Or	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Belfort et la rue Louis Thevenet	
au débouché sur la rue Dumont d'Urville	au débouché sur la rue de Belfort					
15269	La Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de dépose de mobilier urbain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Aguesseau	côté pair, entre le n° 16 et la rue Pasteur	A partir du lundi 14 janvier 2019 jusqu'au vendredi 18 janvier 2019, de 7h à 17h
15270	La Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de pose de mobilier urbain sur stationnement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	côté impair, sur 20 m face au n° 22	Le vendredi 18 janvier 2019, de 7h à 17h
15271	La Ville de Lyon - Direction de l'économie du commerce et de l'artisanat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des marchés de fin d'année	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix Rousse	côté Sud, partie comprise entre le Tunnel de la rue Terme et la rue de la Tourette	Le lundi 31 décembre 2018, de 5h à 16h
15272	La Métropole de Lyon / Direction Logistique et bâtiment / Voirie et eau des voies navigables de France et de l'entreprise Compagnie Nationale du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien du site des Berges du Rhône	la circulation des véhicules sera réglementée	Dans certaines rues	Voir l'arrêté temporaire n° 2018 C 15272 inséré dans ce BMO page 16	A partir du mardi 1 janvier 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
15273	Madame Yon Bénédicte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Creuzet	côté pair, sur 20 m au droit du n° 20	Le dimanche 6 janvier 2019, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
15274	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Sainte Anne de Baraban	côté impair, sur 30 m au droit du n° 61	Les jeudi 10 janvier 2019 et vendredi 11 janvier 2019, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Frédéric Mistral et la rue de l'Espérance	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre la rue Frédéric Mistral et la rue de l'Espérance	Les jeudi 10 janvier 2019 et vendredi 11 janvier 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
15275	Entreprises Deluermoz/ Gantelet et Galaberthier/ Legros Tp/ Polen et Suez Rv Osis Sud-Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réhabilitation de réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Saint Vincent	dans les deux sens de circulation, entre la montée Hoche et le pont Général Koening	A partir du lundi 7 janvier 2019 jusqu'au samedi 27 avril 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, voie Ouest d'accès au pont Général Koening	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la montée Hoche et le pont Général Koening	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Joseph Gillet	côté immeuble, entre le n° 2 et la montée Hoche	
15276	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie d'une aire vélos	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Joseph Gillet	côté Saône, sur 20 m en face de l'immeuble situé au n° 51	A partir du mercredi 9 janvier 2019 jusqu'au mercredi 23 janvier 2019, de 9h à 16h
				Boulevard des Canuts	sens Sud/Nord, entre la rue Pelletier et la rue Denfert Rochereau	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard de la Croix Rousse	des deux côtés de la chaussée, entre la rue d'Isly et le boulevard de la Croix Rousse chaussée principale	A partir du mercredi 9 janvier 2019 jusqu'au mercredi 23 janvier 2019
				Rue du Pavillon	entre le n° 4 et la rue d'Austerlitz	
				Rue Henri Gorjus	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Barodet et la rue Jérôme Dulaar	
				Rue Chazière	des deux côtés de la chaussée, sur 10 m de part et d'autre du n° 25	
				Avenue Cabias	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au Sud de la rue Denfert Rochereau	
				Rue des Actionnaires	côté Nord, entre la rue Eugene Pons et la rue Mascrary	
				Rue Hermann Sabran	côté pair (Sud), entre la rue du Bois de la Caille et la rue Henri Gorjus	
				Boulevard des Canuts	entre le n° 36 et la rue Denfert Rochereau	
Quai Joseph Gillet	côté Saône, sur 20 m en face de l'immeuble situé au n° 51					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
15277	Entreprise Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vaubecour	sur 15 m, au droit du n° 7	Le lundi 31 décembre 2018
15278	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de Verdun Gensoul	entre le n° 3 et le n° 7 entre le n° 15 et le n° 21	A partir du lundi 31 décembre 2018 jusqu'au vendredi 4 janvier 2019, de 7h à 11h
15279	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Condé	entre la rue de la Charité et le quai Docteur Gailleton	A partir du lundi 3 janvier 2019 jusqu'au vendredi 4 janvier 2019, de 9h à 16h
15280	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le démontage d'une grue à tour avec une grue autoportée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	sur 50 m au droit du n° 87 sur 50 m au droit du n° 87 des 2 côtés de la chaussée, sur 50 m au droit du n° 87	Les jeudi 3 janvier 2019 et vendredi 4 janvier 2019
15281	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sous chaussée dans le cadre de la mise en place d'un réseau d'eau potable	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jean Sarrazin Rue Rochambeau Rue Commandant Pégout Rue Varichon Rue Commandant Pégout Rue Rochambeau Rue Jean Sarrazin Rue Varichon Rue Commandant Pégout Rue Jean Sarrazin	entre le boulevard des Etats Unis et l'avenue Paul Santy entre la rue Jean Sarrazin et la rue du Professeur Beauvisage entre la rue Jean Sarrazin et la rue du Professeur Beauvisage entre la rue Pégout et la rue Rochambeau entre la rue Jean Sarrazin et la rue du Professeur Beauvisage entre la rue Jean Sarrazin et la rue du Professeur Beauvisage entre le boulevard des Etats Unis et l'avenue Paul Santy entre la rue Pégout et la rue Rochambeau des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jean Sarrazin et la rue du Professeur Beauvisage des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard des Etats Unis et l'avenue Paul Santy	A partir du vendredi 4 janvier 2019 jusqu'au jeudi 31 janvier 2019, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
15281	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sous chaussée dans le cadre de la mise en place d'un réseau d'eau potable	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Rochambeau	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jean Sarrazin et la rue du Professeur Beauvisage	A partir du vendredi 4 janvier 2019 jusqu'au jeudi 31 janvier 2019, de 7h30 à 16h30
				Rue Varichon	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pégout et la rue Rochambeau	
15282	Entreprise Pierres Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bossuet	trottoir pair (Sud) entre la rue Waldeck Rousseau et le boulevard des Brotteaux	A partir du jeudi 10 janvier 2019 jusqu'au vendredi 10 janvier 2020
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnements libérés		entre la rue Waldeck Rousseau et le boulevard des Brotteaux	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée, entre la rue Waldeck Rousseau et le boulevard des Brotteaux	
15283	Entreprise Si2p	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule de formation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Héri-deaux	côté impair, sur 15 m face du n° 2	Le mardi 22 janvier 2019, de 8h à 13h
15284	La Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un emplacement 2 roues	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Raoul Servant	côté pair, sur 15 m au Nord de la rue Professeur Zimmermann (le long de la piste cyclable bidirectionnelle)	A partir du lundi 14 janvier 2019 jusqu'au vendredi 18 janvier 2019
15285	Entreprise Sasu Artan	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Malesherbes	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 38	A partir du mercredi 2 janvier 2019 jusqu'au vendredi 4 janvier 2019, de 7h à 19h
15286	Entreprise Ajc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Tabareau	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 9	Le vendredi 4 janvier 2019, de 7h à 19h
15287	Entreprise Ferréol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Chariot d'Or	sur 4 m, au droit de l'immeuble situé au n° 5-7	A partir du lundi 7 janvier 2019 jusqu'au jeudi 7 février 2019
15288	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau - Service exploitation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue des Frères Lumière	côté pair, sur 20 m au droit du n° 8	A partir du vendredi 14 décembre 2018 jusqu'au mardi 18 décembre 2018, de 13h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
15289	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Berthelot	trottoir Sud, entre la rue du Repos et la rue Jean Gay	Les jeudi 3 janvier 2019 et vendredi 4 janvier 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue du Repos et la rue Jean Gay	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Repos et la rue Jean Gay	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
15290	Entreprise Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de renouvellement d'un branchement d'eau potable	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Laurent Carle	sur 10 m, de part et d'autre du n° 2	A partir du mercredi 9 janvier 2019 jusqu'au jeudi 10 janvier 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 10 m de part et d'autre du n° 2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
15291	La Métropole de Lyon - Direction de L'eau (Service exploitation)	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue des Frères Lumière	côté pair, sur 20 m au droit du n° 8	A partir du lundi 14 janvier 2019 jusqu'au vendredi 18 janvier 2019, de 13h à 17h
15292	Monsieur Mathieu Caplat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	côté impair, sur 10 m au droit du n° 53	A partir du lundi 7 janvier 2019 jusqu'au mardi 8 janvier 2019
15293	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue à l'avancement du chantier sur la piste cyclable	Rue Maryse Bastié	sens Sud/Nord, sur 15 m de part et d'autre du n° 64	A partir du lundi 7 janvier 2019 jusqu'au vendredi 25 janvier 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 15 m, de part et d'autre du n° 64	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		trottoir Ouest, sur 15 m de part et d'autre du n° 64	
			le cheminement piétons sera maintenu en permanence au droit de la fouille		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre du n° 64	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
15294	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'un réseau Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille.	Rue André Philip	trottoir Ouest, au droit du n° 334	A partir du mardi 8 janvier 2019 jusqu'au vendredi 25 janvier 2019, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Rachais et le cours Gambetta	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Rachais et le cours Gambetta	
15295	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	Boulevard des Brotteaux	trottoir pair (Ouest), au droit de l'immeuble situé au n° 18-20	Le mercredi 9 janvier 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		partie comprise, entre la rue de Sèze et la rue Bossuet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 18-20	
15296	Entreprise Chubb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un véhicule de formation sécurité incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 93	A partir du jeudi 10 janvier 2019 jusqu'au vendredi 11 janvier 2019
15297	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Cuire	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 57	A partir du mercredi 16 janvier 2019 jusqu'au vendredi 18 janvier 2019
15298	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagements paysagers	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Barodet	côté impair (Sud), entre la rue Henri Gorjus et la n° 19	A partir du mercredi 16 janvier 2019 jusqu'au vendredi 18 janvier 2019
15299	Entreprise Duperron Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Charrettes	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 125	A partir du lundi 14 janvier 2019 jusqu'au vendredi 25 janvier 2019
15300	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Télécom	l'accès et le stationnement seront autorisés	Place de l'Europe	en face de l'immeuble, situé au n° 46 rue Robert	A partir du lundi 14 janvier 2019 jusqu'au vendredi 18 janvier 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
15301	Entreprise Sécurité Vol Feu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'un véhicule nacelle	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jean Marie Leclair	sens Est/Ouest, entre le n° 10 et la rue Sergent Michel Berthet	A partir du lundi 14 janvier 2019 jusqu'au mercredi 16 janvier 2019, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour un véhicule nacelle	Rue Sergent Michel Berthet	trottoir Est, entre la rue Jean Marie Leclair et la rue Cottin	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jean Marie Leclair	trottoir Nord, entre le n° 10 et la rue Sergent Michel Berthet	
				Rue Sergent Michel Berthet	côté Est, entre la rue Jean Marie Leclair et la rue Cottin	
Registre de l'année 2019						
L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture.						
<i>Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.</i>						
<i>Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.</i>						

Délégation générale aux ressources humaines - Tableaux d'avancement de grade (Gestion administrative des personnels)

Tableau d'avancement sur le grade d'attaché principal de conservation

Sont inscrits au tableau d'avancement au grade d'attaché principal de conservation du patrimoine, au titre de l'année 2018, les agents dont les noms suivent :

Lacote Pierre, Gausset Pieranne, Saillard Sophie.

Tableau d'avancement sur le grade d'infirmier en soins généraux hors classe

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade d'infirmier territorial en soins généraux hors classe, au titre de l'année 2018, les agents dont les noms suivent :

Guillabert Lauriane, Moulin Natacha, Thomas Myriam.

Tableau d'avancement sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, au titre de l'année 2018, les agents dont les noms suivent :

Belagoune Fatima, Benhammou Rachida, Campeggia Carole, Grosjean Valérie, Martinez Gaëlle, Mezange Gilles, Benguesmia Corinne, Viotti Dominique.

Tableau d'avancement sur le grade d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe

Sont inscrits, au tableau d'avancement sur le grade d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe, au titre de l'année 2018, les agents dont les noms suivent :

Bechard Emilie, Bozon-Petrier Fabienne, Brard Laurent, Brottes Isabelle, Caillat Gilles, Chapuis Catherine, Dahnoun Raphaële, Flore Alexandra, Gelay Guillaume, Passuello Claude, Raux Laurent, Sabathier Cécile, Yon Bénédicte, Rauquette Stéphanie.

Tableau d'avancement sur le grade d'attaché principal

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade d'attaché principal au titre de l'année 2018, les agents dont les noms suivent :

Battu Julie, Dal Zotto Maryse, Gonthier Christine, Haitayan Gilles, Lacroix Sophie, Palluy Marie Françoise, Cannata Laurent, Planas Nathalie, Peguet Cécile, Valode Benoit, Dumontier Laurence, Dugue-Pesce Stéphanie, Arnau Valérie, Chermati-Mounib Saida, Vincent Claire, Morlet France, Rey Béatrice, Buisson Marie-Laure.

Tableau d'avancement sur le grade d'attaché hors classe

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade d'Attaché hors classe au titre de l'année 2018, les agents dont les noms suivent :

Chossat Anne-Laure, Gaune Arlette, Guin-Chambolle Claire, Léger Laurence, Maigre Denise, Verot Bertrand.

Tableau d'avancement sur le grade de psychologue hors classe

Est inscrite au tableau d'avancement sur le grade de psychologue hors classe, au titre de l'année 2018, l'agente dont le nom suit :

Givors Karine.

Tableau d'avancement sur le grade de puéricultrice hors classe

Est inscrite au tableau d'avancement sur le grade de puéricultrice hors classe, au titre de l'année 2018, l'agente dont le nom suit :
Ducros Emilie.

Tableau d'avancement sur le grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe

Sont inscrits, au tableau d'avancement sur le grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe, au titre de l'année 2018, les agents dont les noms suivent :

Alaya Brahim Houda, Anne Huguette, Arnold Véronique, Athamena Naïma, Augoyat Emilie, Autunno Rosalba, Badji Kahina, Baidaoui Laure, Balandjian Isabelle, Barry Catherine, Bauduret Elisabeth, Bermudez Mercedes, Boucher Nadia, Bouterin Geneviève, Brousse Sandrine, Bruckert Bérénice, Chambas Marie-Christine, Chapuis Yannik, Chassin Nathalie, Chazot Marie-Rose, Debieesse Valérie, Delmotte Evelyne, Desuzinges Sandrine, Djébari Saloua, Douar Charlène, Duclos Martine, Dumas Véronique, Duprat Anne-Marie, Etaix Nathalie, Etcheverry Valérie, Fellrath Martine, Gattoussi Farida, Gil Isabelle, Girardeau-Comte Stéphanie, Goumbetti Brigitte, Goyon Isabelle, Guerdner Virginie, Guerriche Turkia, Guigon Céline

Harrath-Tebbakh Karima, Janot Isabelle, Jouet Mélisande, Khelfoune Kheira, Komlan Laëtitia, Labe Véronique, Lemaulf Gaëlle, Longin Marie-France, Lurin Véronique, Marchande Myriam, Mariller Valérie, Martellino Martine, Mas Sandrine, Misraoui Dorothee, Nivet Marion, Passeron Marie-Noëlle, Pellet Nathalie, Peraudon Nathalie, Perpina Corinne, Perra Michelle, Perrier Evelyne, Pothonnier Andrée, Quarteron Géraldine, Raboutot Delphine, Robert Ilda, Rougeot Valérie, Rousset Murielle, Rousset Sylvie

Roux Gisèle, Santin Laurence, Schlier Sylvain, Soulie Sylvie, Telli Fadila, Tomek Christine, Urcel Arsène, Verchery Julie, Vincent Bernadette, Walet Sofia, Ziboura Isabelle, Cugnien Christelle, Sciandra Marilyne, Stasi Stéphanie.

Tableau d'avancement sur le grade d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe

Sont inscrites au tableau d'avancement sur le grade d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe, au titre de l'année 2018, les agentes dont les noms suivent :

Andreani Aude, Antony Marilyne, Ayad Salima, Boit Viviane, Bouvarel Brigitte, Brand Olivia, Castro Eve, Chaix Cécile, Charier Carine, De Almeida Cindy, De Gendt Nadine, Defrade Laetitia, Demort Delphine, Dolmazon Nathalie, Faivre Angela, Fernandez Michelle, Galland Denise, Gaudilliere Nathalie, Gil Myriam, Guechi Samia, Guillet Catherine, Hernandez Céline, Laurent Fabienne, Le Clec'h Isabelle, Mehallem Malika, Morgado Céline, Nizet Magali, Papailiou Justyna, Parodi Alicia, Picard Sylvie Denise, Sant-Anna Martine, Spinosa Laurence, Teyssonneyre Vanessa, Thomas Evelyne, White Esther, Zylberberg Anne, Bourouis Fatima, Benoit-Fiore Laetitia, Chebli Hayet, Pelissier Agnès.

Tableau d'avancement sur le grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe, au titre de l'année 2018, les agents dont les noms suivent :

Allami Saïda, Augier Ghislaine, Dubey Paule, Dumas Mikaël, Handler Myriam, Marrot Sébastien, Martin Hervé, Penedo Lorenzo Angélique, Portier Nathalie, De Oliveira Sabrina, Tirounadane Jean-Claude, Cizeron David, Ghioldi Cécile, Perrinet Guillaume.

Tableau d'avancement sur le grade d'administrateur général

Est inscrit, au tableau d'avancement sur le grade d'administrateur général, au titre de l'année 2018, l'agent dont le nom suit :
Soubeyran de Saint Prix Claude.

Tableau d'avancement à l'échelon spécial attaché hors classe

Sont inscrits au tableau d'avancement à l'échelon spécial d'attaché hors classe, au titre de l'année 2018, les agents dont les noms suivent :
Coste Chareyre Jean-Louis, Mats Marie-Ange.

Délégation générale aux ressources humaines - Liste d'aptitude (Gestion administrative des personnels)

Liste d'aptitude sur le grade d'attaché de conservation du patrimoine

Sont inscrits sur la liste d'aptitude, par ordre alphabétique, au grade d'attaché de conservation du patrimoine, au titre de l'année 2018, les agents dont les noms suivent :

Beltran Hélène-Sybille, Bernigaud Florence, Bernot Emmanuel, Prat Thierry.

Centre Communal d'Action Sociale - Tableaux d'avancement de grade (Pôle ressources humaines)

Tableau d'avancement sur le grade d'attaché hors classe

Est inscrite au tableau d'avancement au grade d'attaché hors classe, au titre de l'année 2018, l'agente dont le nom suit :
Hamon Marie Annick.

Tableau d'avancement sur le grade d'auxiliaire de soins principal de 1^{ère} classe

Sont inscrites, au tableau d'avancement sur le grade d'auxiliaire de soins principal de 1^{ère} classe, au titre de l'année 2018, les agentes dont les noms suivent :

Houas Selma, Ifasso Blandine, Ouis-Karfa Sheerazade, Toto Catherine, Arnould Stéphanie.

Tableau d'avancement à l'échelon spécial d'attaché hors classe

Est inscrite au tableau d'avancement à l'échelon spécial d'attaché hors classe, au titre de l'année 2018, l'agente dont le nom suit :
Abbate Marylène.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 10 au 14 décembre 2018

DP 069 387 18 02481 déposée le 10 décembre 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 20 rue Creuzet Lyon 7ème Superficie du terrain : 297 m² - Demandeur : Mme Dumont-Gimbert Sandrine 50 boulevard des Vergers 69630 Chaponost

DP 069 383 18 02482 déposée le 10 décembre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 124 avenue Maréchal de Saxe Lyon 3ème Superficie du terrain : 287 m² - Demandeur : Sci Zahra 101 cours Gambetta 69003 Lyon - Mandataire : M. El Alami Abdeljalil

DP 069 386 18 02483 déposée le 10 décembre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 32 rue Molière Lyon 6ème Superficie du terrain : 799 m² - Demandeur : Sci Léon 2 44 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : M. Dubois Patrick

DP 069 383 18 02484 déposée le 10 décembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 rue Rachais Lyon 3ème Superficie du terrain : 3926 m² - Demandeur : Crous de Lyon 59 rue de la Madeleine 69007 Lyon - Mandataire : M. Chazal Christian

DP 069 389 18 02485 déposée le 10 décembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 19 rue Tissot Lyon 9ème Superficie du terrain : 935 m² - Demandeur : Action Lyon Tissot 18 - 26 rue Goubet 75019 Paris - Mandataire : M. Laurent Bruno

DP 069 387 18 02486 déposée le 10 décembre 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 25 rue Elie Rochette Lyon 7ème Superficie du terrain : 173 m² - Demandeur : 2TCZ 5 route du Chapoly 69290 Saint-Genis-les-Ollières - Mandataire : M. Fournel Julien

DP 069 387 18 02487 déposée le 10 décembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 26 grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 239 m² - Demandeur : M. Cabeza Jacques 13 avenue de Villepreux 92420 Vaucresson

DP 069 387 18 02488 déposée le 10 décembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 11 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 1515 m² - Demandeur : Sdc 11 Avenue Jean Jaures 125 rue Garibaldi 69006 Lyon - Mandataire : M. Rigot Jean Luc

DP 069 381 18 02489 déposée le 10 décembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 14 rue Pizay Lyon 1er Superficie du terrain : 208 m² - Demandeur : Régie Carron 9 rue Grenette 69002 Lyon - Mandataire : M. Carron Claude

DP 069 387 18 02490 déposée le 10 décembre 2018 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 3 rue Galland Lyon 7ème Superficie du terrain : 1653 m² - Demandeur : Cellnex France 1 avenue de la Cristallerie 92310 Sèvres - Mandataire : Mme Guinet Sylvie

DP 069 388 18 02491 déposée le 10 décembre 2018 - Projet : Construction d'un mur de clôture - Terrain : 8 impasse Caton Lyon 8ème Superficie du terrain : 3328 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Godet Daniel

DP 069 387 18 02492 déposée le 10 décembre 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 9 quai Claude Bernard Lyon 7ème Superficie du terrain : 257 m² - Demandeur : Certa Toiture 409 petit chemin du Bordelan 69400 Villefranche-sur-Saône - Mandataire : Mme Gonin Laurianne

DP 069 381 18 02493 déposée le 11 décembre 2018 - Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile - Terrain : 24 rue Burdeau Lyon 1er Superficie du terrain : 94 m² - Demandeur : Tdf 77 boulevard Marius Vivier Merle 69003 Lyon - Mandataire : M. Lecoeuvre Luc

DP 069 385 18 02494 déposée le 11 décembre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 30 rue Servient Lyon 5ème - Demandeur : Sci Phinor 6 boulevard des Belges 69006 Lyon - Mandataire : M. Chareyron Norbert

DP 069 381 18 02495 déposée le 11 décembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 rue Rivet Lyon 1er Superficie du terrain : 231 m² - Demandeur : M. Charvet Patrick 6 place Rouville 69001 Lyon

DP 069 383 18 02496 déposée le 11 décembre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 30 rue Servient Lyon 3ème Superficie du terrain : 375 m² - Demandeur : Sci Phinor 6 boulevard des Belges 69006 Lyon - Mandataire : M. Chareyron Norbert

DP 069 386 18 02497 déposée le 11 décembre 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 9 cours Vitton Lyon 6ème Superficie du terrain : 150 m² - Demandeur : Togram 9 cours Vitton 69006 Lyon - Mandataire : Mme Geffroy Frédérique

DP 069 383 18 02498 déposée le 11 décembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 176 avenue Félix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 791 m² - Demandeur : Groupe Variance Ingénierie 73 Ter rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 383 18 02499 déposée le 11 décembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 53 avenue Maréchal de Saxe Lyon 3ème Superficie du terrain : 321 m² - Demandeur : Azur Catamarans Yachts Place Marechal Joffre 83400 Hyeres - Mandataire : M. Caillat Patrick

DP 069 385 18 02500 déposée le 11 décembre 2018 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 5 rue de Tourvielle Lyon 5ème Superficie du terrain : 1472 m² - Demandeur : M. Fournier Vincent 5 rue de Tourvielle 69005 Lyon

DP 069 383 18 02501 déposée le 11 décembre 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en local de service public ou d'intérêt collectif - Terrain : 97 rue Buisson Lyon 3ème Superficie du terrain : 202 m² - Demandeur : Microcrèche Cocon d'étoiles 101 rue Pierre Corneille 69003 Lyon - Mandataire : Mme Magnan Claire

DP 069 384 18 02502 déposée le 12 décembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 9 rue Dumont d'Urville Lyon 4ème Superficie du terrain : 135 m² - Demandeur : M. Marino Liborio 33 rue du 24 Mars 1852 69009 Lyon

DP 069 381 18 02503 déposée le 11 décembre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 2 rue Constantine Lyon 1er Superficie du terrain : 243 m² - Demandeur : Greco 146 chemin de la Blondine 69126 Brindas - Mandataire : M. Martin Pierre

DP 069 389 18 02504 déposée le 12 décembre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 4 place Maurice Bariod Lyon 9ème Superficie du terrain : 406 m² - Demandeur : Sci Cardinal Immo 9 allée des Grives 69340 Francheville - Mandataire : M. Baz Yann

DP 069 389 18 02505 déposée le 12 décembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 17 rue de Saint-Cyr Lyon 9ème Superficie du terrain : 1597 m² - Demandeur : Immobilière Rhône-Alpes 9 rue Anna Marly 69367 Lyon Cedex 07 - Mandataire : M. Paris Jean-Michel

DP 069 383 18 02506 déposée le 12 décembre 2018 - Projet : Ravalement de façade avec réfection de toiture - Terrain : 26 rue des Peupliers Lyon 3ème Superficie du terrain : 444 m² - Demandeur : Mme Bouvier Amandine 26 rue des Peupliers 69003 Lyon

DP 069 386 18 02507 déposée le 12 décembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 2 rue de Sèze Lyon 6ème Superficie du terrain : 565 m² - Demandeur : M. Gouttenoire Arnaud 29 boulevard du Petit Nice 13008 Marseille

DP 069 388 18 02508 déposée le 12 décembre 2018 - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 79 - 84 rue Croix Barret Lyon 8ème Superficie du terrain : 4197 m² - Demandeur : Icf Habitat Sud-Est Méditerranée 124 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon - Mandataire : M. Amico Patrick

DP 069 384 18 02509 déposée le 12 décembre 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 23 rue d'Austerlitz Lyon 4ème Superficie du

terrain : 226 m² - Demandeur : M. Thill Bruno 4 rue Jacquard 69004 Lyon

DP 069 389 18 02510 déposée le 12 décembre 2018 - Projet : Coupe et abattage d'arbres - Terrain : 9 impasse Saint-Loup – Ile Barbe Lyon 9ème Superficie du terrain : 4656 m² - Demandeur : Sci Saint-Louis 9 impasse Saint-Louis 69009 Lyon - Mandataire : M. Marc Mathieu

DP 069 385 18 02511 déposée le 13 décembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 141 rue Pierre Valdo Lyon 5ème Superficie du terrain : 1973 m² - Demandeur : M. Harmel Nicolas 141 rue Pierre Valdo 69005 Lyon

DP 069 385 18 02512 déposée le 13 décembre 2018 - Projet : Construction d'une terrasse - Terrain : 32 rue Docteur Albéric Pont Lyon 5ème Superficie du terrain : 672 m² - Demandeur : Mme Savary Delphine 32 rue Docteur Alberic Pont 69005 Lyon

DP 069 384 18 02513 déposée le 13 décembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 2 cours d'Herbouville Lyon 4ème Superficie du terrain : 387 m² - Demandeur : Formica Sas 2 cours d'Herbouville 69004 Lyon - Mandataire : M. Monaco Massimiliano

DP 069 382 18 02514 déposée le 14 décembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 32 rue Auguste Comte Lyon 2ème Superficie du terrain : 763 m² - Demandeur : Sarl Tiara Milo 3 avenue Dutrievoz 69100 Villeurbanne - Mandataire : Mme Spotti Lara

DP 069 383 18 02515 déposée le 14 décembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 288 rue Duguesclin Lyon 3ème Superficie du terrain : 8730 m² - Demandeur : Sci du 288 Rue Duguesclin 30 avenue Kléber 75116 Paris - Mandataire : M. Legrand Jacques

DP 069 381 18 02516 déposée le 14 décembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 3 quai de la Pêcherie Lyon 1er Superficie du terrain : 648 m² - Demandeur : Orneo 4 rue de la République 69001 Lyon - Mandataire : M. Bennabi Rachid

DP 069 388 18 02517 déposée le 14 décembre 2018 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 117b avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 148 m² - Demandeur : Free Mobile 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris - Mandataire : M. Lombardini Maxime

DP 069 389 18 02518 déposée le 14 décembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 13 place Abbé Pierre Lyon 9ème Superficie du terrain : 1055 m² - Demandeur : Régie Carron 9 rue Grenette 69002 Lyon - Mandataire : M. Carron Claude

DP 069 383 18 02519 déposée le 14 décembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 16 quai Augagneur Lyon 3ème Superficie du terrain : 294 m² - Demandeur : Cabinet Dps 65 rue Hénon 69004 Lyon - Mandataire : M. Fassolette Laurent

DP 069 389 18 02520 déposée le 14 décembre 2018 - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 1 allée de l'Aiglon Lyon 9ème Superficie du terrain : 974 m² - Demandeur : M. Fernandez Julien 1 allée de l'Aiglon 69009 Lyon

DP 069 384 18 02521 déposée le 14 décembre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 1 rue du Pavillon Lyon 4ème Superficie du terrain : 138 m² - Demandeur : Mme Many Lacoste Christine 9 allée du Château Lyonnet 69230 Saint-Genis-Laval

DP 069 384 18 02522 déposée le 14 décembre 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 27 place de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 715 m² - Demandeur : Crédit Agricole Centre-Est 1 rue Pierre Truchis de Lays 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Mandataire : Mme Dall'aglio Michèle

DP 069 388 18 02523 déposée le 14 décembre 2018 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 28 rue Berthy Albrecht Lyon 8ème Superficie du terrain : 16691 m² - Demandeur : Ville de Lyon DGTB 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 386 18 02524 déposée le 14 décembre 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 33 rue Molière Lyon 6ème Superficie du terrain : 164 m² - Demandeur : Zendo's 18 rue Joseph Serlin 69001 Lyon - Mandataire : M. Fayad Rudy

DP 069 382 18 02525 déposée le 14 décembre 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en 2 logements - Terrain : 9 rue Général Plessier Lyon 2ème Superficie du terrain : 524 m² - Demandeur : Inca 18 rue Joseph Serlin 69001 Lyon - Mandataire : M. Fayad Rudy

DP 069 386 18 02526 déposée le 14 décembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 129 rue des Charmettes Lyon 6ème Superficie du terrain : 553 m² - Demandeur : Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Meynieux Thomas

DP 069 384 18 02528 déposée le 14 décembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 17 rue Belfort Lyon 4ème Superficie du terrain : 301 m² - Demandeur : Cabinet Dps 65 rue Hénon 69004 Lyon - Mandataire : M. Fassolette Laurent

DP 069 381 18 02529 déposée le 14 décembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 17 rue d'Algérie Lyon 1er Superficie du terrain : 59 m² - Demandeur : Yaafa Falafel Company 17 rue d'Algérie 69001 Lyon - Mandataire : M. Vermeille Julien

DP 069 385 18 02530 déposée le 14 décembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 16 rue de la Favorite Lyon 5ème Superficie du terrain : 691 m² - Demandeur : Yaafa Falafel Company 17 rue d'Algérie 69001 Lyon - Mandataire : M. Vermeille Julien

DP 069 381 18 02531 déposée le 14 décembre 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 86 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 1er Superficie du terrain : 465 m² - Demandeur : Uvr Brest 57 rue du Président Edouard Herriot 69002 Lyon

DP 069 384 18 02532 déposée le 14 décembre 2018 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 20 rue Calas Lyon 4ème Superficie du terrain : 87 m² - Demandeur : France Eco Solaire 81 rue Magenta 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Partouche Mickaël

DP 069 389 18 02533 déposée le 14 décembre 2018 - Projet : Coupe et abattage d'arbres - Terrain : 157 rue de Saint-Cyr Lyon 9ème Superficie du terrain : 13046 m² - Demandeur : M. Jamey Pascal 157 rue de Saint-Cyr 69009 Lyon

DP 069 382 18 02534 déposée le 14 décembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 32 cours Verdun Perrache Lyon 2ème Superficie du terrain : 249 m² - Demandeur : Cabinet Dps 65 rue Hénon 69004 Lyon - Mandataire : M. Fassolette Laurent

DP 069 388 18 02535 déposée le 14 décembre 2018 - Projet : Construction d'un abri pour conteneurs - Terrain : 28 rue Santos Dumont Lyon 8ème Superficie du terrain : 1918 m² - Demandeur : Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Guney Ali

DP 069 389 18 02536 déposée le 14 décembre 2018 - Projet : Ravalement de la façade - Terrain : 31 rue de la Claire Lyon 9ème Superficie du terrain : 488 m² - Demandeur : Snc La Claire 2 rue Pierre Baronnier 69130 Ecully - Mandataire : M. Barrachina Cédric

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 10 au 14 décembre 2018

PC 069 387 14 00315 M04 déposé le 14 décembre 2018 Modificatif - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 355 logements, de 2 résidences étudiantes de 282 chambres et création de 342 aires de stationnement - Surface créée : 34189 m² - Terrain : Rue Pré-Gaudry llot 18-19 Lyon 7ème Superficie du terrain : 11564 m² - Demandeur : Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers, 69465 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Tovenatti Matthieu - Auteur : Soa Architectes 44 rue Amelot 75011 Paris

PC 069 385 14 00423 M02 déposé le 14 décembre 2018 Modificatif - Projet : Réhabilitation et extension d'une maison individuelle - Surface créée : 72 m² - Terrain : 5 chemin de Montauban Lyon 5ème Superficie du terrain : 1968 m² - Demandeur : M. Teissier Rémy 5 chemin de Montauban 69005 Lyon - Auteur : Ac Architecture Ingénierie 8 rue Pauline Jaricot 69005 Lyon

PC 069 387 16 00344 T01 déposé le 11 décembre 2018 Transfert - Projet : Réfection de devanture, modification de toiture et aménagement intérieur d'un établissement recevant du public - Terrain : 72 rue de Marseille Lyon 7ème Superficie du terrain : 1448 m² - Demandeur : Sas Chevreuldis 72 rue de Marseille 69007 Lyon - Mandataire : M. Dancie Cyprien - Auteur : Korten Architecture 105 rue de Montepy 69210 Fleuriot-sur-Larbresle

PC 069 389 17 00133 T02 déposé le 10 décembre 2018 Transfert - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 112 logements et bureaux et création de 105 aires de stationnement et démolition partielle de bâtiments - Surface créée : 8277 m² - Terrain : 20 avenue Joannès Masset Lyon 9ème Superficie du terrain : 6169 m² - Demandeur : Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : Mme Aucourt Eloïse - Auteur : A-Mas 6 rue Dormoy 42000 Saint-Etienne

PC 069 384 17 00196 T02 déposé le 14 décembre 2018 Transfert - Projet : Démolition d'un bâtiment, construction d'un immeuble de 14 logements et création de 16 aires de stationnement - Surface créée : 749 m² - Terrain : 5 Montée Georges Kubler Lyon 4ème Superficie du terrain : 487 m² - Demandeur : Sccv Montee Kluber 130 rue Pierre Corneille 69003 Lyon - Mandataire : M. Fornas Michel - Auteur : Soho Architecture Et Urbanisme 30 quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02

PC 069 383 18 00389 déposé le 10 décembre 2018 - Projet : Extension d'une maison individuelle avec construction d'une piscine et modification d'un mur de clôture - Surface créée : 24 m² - Terrain : 26 rue François Villon Lyon 3ème Superficie du terrain : 451 m² - Demandeur : M. Delahaye François 2 rue Alfred de Vigny 69003 Lyon - Auteur : By Architectes 41 rue de la République 69226 Lyon Cedex 02

PC 069 387 18 00390 déposé le 11 décembre 2018 - Projet : Construction d'un groupe scolaire provisoire - Surface créée : 2076 m² - Terrain : 37 rue du Repos Lyon 7ème Superficie du terrain : 26138 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction de la construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire - Auteur : Ville de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01

PC 069 386 18 00391 déposé le 12 décembre 2018 - Projet : Aménagement de combles et installation d'un ascenseur - Surface créée : 168 m² - Terrain : 1 rue Paul Michel Perret Lyon 6ème Superficie du terrain : 3859 m² - Demandeur : Ensemble Scolaire Fénelon La Trinité 1 rue Paul Michel Perret 69006 Lyon - Mandataire : M. Widemann Jérôme - Auteur : Atelier B. Coutelier 12 rue des Farges 69005 Lyon

PC 069 389 18 00392 déposé le 12 décembre 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement avec changement de menuiseries - Terrain : 2 rue Tissot Lyon 9ème Superficie du terrain : 462 m² - Demandeur : M. Molho Marc 10 quai Victor Augagneur 69003 Lyon

PC 069 385 18 00393 déposé le 14 décembre 2018 - Projet : Réhabilitation et aménagements extérieurs d'une école - Terrain : 8 avenue Debrousse Lyon 5ème Superficie du terrain : 41284 m² - Demandeur : Etablissement ICOF 8 avenue Debrousse 69005 Lyon - Mandataire : M. Eyyun Bertrand - Auteur : M. Mazet Sébastien 2 rue des Vallières 69390 Vourles

PC 069 386 18 00394 déposé le 14 décembre 2018 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement avec modification de façade - Terrain : 46 rue de la Viabert Lyon 6ème Superficie du terrain : 351 m² - Demandeur : Sci Luroma 11 allée des Platanes 69330 Meyzieu - Mandataire : M. Michel Christophe - Auteur : M. Sanchez Philippe 110 rue Sainte Catherine 33000 Bordeaux

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 10 au 14 décembre 2018

US 069 382 18 00603 déposé le 10 décembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 40 m² à l'entresol en location meublée de courte durée - Terrain : 64 rue Sala Lyon 2ème Superficie du terrain : 307 m² - Demandeur : Mme Parra Rebecca 13 rue Rochon 69270 Couzon-au-Mont-d'Or - Auteur : Citya Vendôme Lumière 109 rue Tête de Or 69006 yon

US 069 383 18 00604 déposé le 10 décembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 30 m² au 4ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue Rabelais Lyon 3ème Superficie du terrain : 1835 m² - Demandeur : Mme Colombier Martine 4 route des Cèdres 20000 Ajaccio - Auteur : Nexity 87 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 381 18 00605 déposé le 10 décembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 30,30 m² au 4ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 21 rue Royale Lyon 1er Superficie du terrain : 768 m² - Demandeur : M. Mosnier Yves 11 bis Grande Rue 42300 Villerest - Auteur : Foncia Lyon 140 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 386 18 00606 déposé le 10 décembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation au 3ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 21 rue Juliette Récamier Lyon 6ème Superficie du terrain : 172 m² - Demandeur : M. Fabre Bertrand 22 rue Baraban 69006 Lyon - Auteur : Quadral Immobilier 17 quai Joseph Gillet 69316 Lyon

US 069 385 18 00607 déposé le 12 décembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 58,59 m² au 1er étage en location meublée de courte durée - Terrain : 1 rue de la Baleine Lyon 5ème Superficie du terrain : 190 m² - Demandeur : Mme Dick Marion 18 rue Domremy 69003 Lyon - Auteur : Syndic One 6 rue Konrad Adenauer 59290 Wasquehal

US 069 382 18 00608 déposé le 13 décembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 57 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 9 rue des Marronniers Lyon 2ème Superficie du terrain : 320 m² - Demandeur : Mme Dallet Aurélie-Anne 106 quai Pierre Scize 69005 Lyon - Auteur : Neowi Régie Adb 9 place Raspail 69007 Lyon

US 069 386 18 00609 déposé le 11 décembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 74,59 m² en bureau pour activités d'ayurveda et yoga - Terrain : 69 rue Louis Blanc Lyon 6ème Superficie du terrain : 615 m² - Demandeur : Mme Neyrand Maillys 27 rue Ney 69006 Lyon - Auteur : Jpg Gaudard Coulard 71 rue Tronchet 69006 Lyon

US 069 389 18 00610 déposé le 12 décembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 37 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 14 quai Jaÿr Lyon 9ème Superficie du terrain : 1111 m² - Demandeur : Della-Torre Marc 28 allée de la Clavelière 69310 Pierre-Bénite - Auteur : Régie Pédrini 62 rue de Bonnel 69003 Lyon

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 10 au 14 décembre 2018

DP 069 381 18 01812 Décision du 13 décembre 2018 à Sci Presqu'île 17 quai Joseph Gillet 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 104 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 1er

DP 069 384 18 01836 Décision du 13 décembre 2018 à M. Vigny Florent 29 rue d'Ivry 69004 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 15 rue Belfort Lyon 4ème

DP 069 381 18 01948 Décision du 13 décembre 2018 à Regie Quadral Immobilier 17 quai Joseph Gillet 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 5 rue Ornano Lyon 1er

DP 069 381 18 01961 Décision du 13 décembre 2018 à Jet Food Tandoori 13 rue Terme 69001 Lyon - Projet : Installation d'une terrasse commerciale - Terrain : 15 rue Terme Lyon 1er

DP 069 387 18 01965 Décision du 14 décembre 2018 à M. Monnier Thibaut 18 rue Jean Moulin 38200 Vienne - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 4 rue Bechevelin Lyon 7ème

DP 069 385 18 02003 Décision du 14 décembre 2018 à M. Menu Jean-Pierre 1 rue Vide Bourse 69005 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 1 rue Vide Bourse Lyon 5ème

DP 069 384 18 02055 Décision du 14 décembre 2018 à M. Chassagne Pierre 15 rue Pailleron 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 13 rue Pailleron Lyon 4ème

DP 069 381 18 02084 Décision du 11 décembre 2018 à Bet Savle 73 ter rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 20 b et 21 quai Saint-Vincent Lyon 1er

DP 069 386 18 02085 Décision du 14 décembre 2018 à Agesca 19 rue du 35ème Régiment d'Aviation 69500 Bron - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 3 rue Laurent Vibert Lyon 6ème

DP 069 381 18 02110 Décision du 13 décembre 2018 à Certa Toiture 409 petit chemin du Bordelan 69400 Villefranche-sur-Saône - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 4 quai Jean Moulin Lyon 1er

DP 069 384 18 02116 Décision du 14 décembre 2018 à Gotam Boudha Stones 36 grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème

DP 069 385 18 02129 Décision du 14 décembre 2018 à M. Suply Guillaume 44 rue Saint-Georges 69005 Lyon - Projet : Modification et ravalement de façade avec changement des menuiseries - Terrain : 92 rue Saint-Georges Lyon 5ème

DP 069 389 18 02135 Décision du 11/12/2018 à Inobat 8 rue Emile Zola 69150 Décines-Charpieu - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 20 rue de la Claire Lyon 9ème

DP 069 389 18 02171 Décision du 14 décembre 2018 à Cabinet D.PS 65 rue Henon 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 35 rue des Docks Lyon 9ème

DP 069 389 18 02174 Décision du 14 décembre 2018 à Mme Manzano Bay Caroline 19 chemin du Petit Montessuy 69009 Lyon - Projet :

Surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 25 m² - Terrain : 19 chemin du Petit Montessuy Lyon 9ème

DP 069 386 18 02191 Décision du 14 décembre 2018 à M. Kaplan Saban 10 cours Vitton 69006 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 10 cours Vitton Lyon 6ème

DP 069 381 18 02196 Décision du 13 décembre 2018 à Sas Jean Rivière 5 allée des Erables 69200 Vénissieux - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7 rue Puits Gaillot Lyon 1er

DP 069 383 18 02204 Décision du 14 décembre 2018 à M. Gasc Sébastien 51 rue Pierre Bonnaud 69003 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 51 rue Pierre Bonnaud Lyon 3ème

DP 069 386 18 02209 Décision du 14 décembre 2018 à Résidence Duquesne 22 rue Pasteur 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Modification de façade - Terrain : 48 rue Duquesne Lyon 6ème

DP 069 381 18 02210 Décision du 13 décembre 2018 à Janus 2 place Louis Pradel 69001 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en hébergement hôtelier - Terrain : 5 rue Joseph Serlin Lyon 1er

DP 069 386 18 02249 Décision du 13 décembre 2018 à Ville de Lyon Pôle Aménagement des paysages urbains 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Coupe et abattage d'arbres (3 magnolias) - Terrain : 1 avenue de Verguin - Parc de la Tête d'Or Lyon 6ème

DP 069 383 18 02253 Décision du 14 décembre 2018 à Piron Gestion Immobilière 9 rue Juliette Récamier 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 23 rue Antoinette Lyon 3ème

DP 069 385 18 02255 Décision du 14 décembre 2018 à M. Coulet Julien 22 rue de l'Aube 69005 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 22 rue de l'Aube Lyon 5ème

DP 069 385 18 02276 Décision du 14 décembre 2018 à Plénétude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 32 rue Sœur Bouvier Lyon 5ème

DP 069 383 18 02279 Décision du 14 décembre 2018 à M. Pornon Nicolas 1 rue de la Métallurgie 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 rue de la Métallurgie Lyon 3ème

DP 069 381 18 02280 Décision du 13 décembre 2018 à Oralie Régie de l'Opéra 50 cours Lafayette 69003 Lyon - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : 5 rue Chavanne Lyon 1er

DP 069 383 18 02287 Décision du 14 décembre 2018 à Blanc Gilbert 12 rue Basse Combalot 69007 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 231 rue Vendôme Lyon 3ème

DP 069 388 18 02288 Décision du 12/12/2018 à M. OudarD Guy 3 rue des Roses 69008 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 3 rue des Roses Lyon 8ème

DP 069 383 18 02292 Décision du 14 décembre 2018 à Mbbcd 242 rue de Créqui 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 66 rue Molière Lyon 3ème

DP 069 383 18 02299 Décision du 14 décembre 2018 à M. Marin Lafèche Philippe 8 rue Rabelais 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 rue Rabelais Lyon 3ème

DP 069 387 18 02300 Décision du 14 décembre 2018 à Entreprise Thabuis 7 rue Convention 69600 Oullins - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 156 avenue Berthelot Lyon 7ème

DP 069 383 18 02305 Décision du 14 décembre 2018 à Mme Monnot Laurence 12 rue André Chénier 69003 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 12 rue André Chénier Lyon 3ème

DP 069 384 18 02312 Décision du 14 décembre 2018 à Mme Herdt Denise 51 rue Jacquard 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 rue de la Terrasse Lyon 4ème

DP 069 381 18 02315 Décision du 13 décembre 2018 à M. Sun Gen Fa 5 place Michel Servet 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 5 place Michel Servet Lyon 1er

DP 069 389 18 02328 Décision du 13 décembre 2018 à M. Petel Marc Antoine 29 C rue Montriloud 69009 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 38 rue Professeur Patel Lyon 9ème

DP 069 383 18 02330 Décision du 14 décembre 2018 à Zinguerie du Rhône 270 avenue des Frères Lumière 69730 Genay - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 142 rue Antoine Charial Lyon 3ème

DP 069 383 18 02334 Décision du 14 décembre 2018 à Mme Mingam Clémence 23 rue des Rancy 69003 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 23 rue des Rancy Lyon 3ème

DP 069 387 18 02347 Décision du 14 décembre 2018 à M. Chenevez Eric 42 rue Salomon Reinach 69007 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 42 rue Salomon Reinach Lyon 7ème

DP 069 383 18 02381 Décision du 14 décembre 2018 à Roche et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 9 rue de l'Eglise Lyon 3ème

DP 069 386 18 02388 Décision du 14 décembre 2018 à Kiosque Lavarenne 6 impasse Robert Desnod 69140 Rillieux-la-Pape - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 19 cours La Fayette Lyon 6ème

DP 069 388 18 02398 Décision du 12/12/2018 à Sas Alain Le Ny 3 chemin de Bois Longe 69574 Dardilly Cedex - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 171 route de Vienne Lyon 8ème

DP 069 388 18 02401 Décision du 12/12/2018 à M. Bachard Mustafa Matthieu 4 rue Charpentier 69008 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 4 rue Charpentier Lyon 8ème

DP 069 383 18 02404 Décision du 14 décembre 2018 à Groupe Variance Ingenierie 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 116 rue du Dauphiné Lyon 3ème

DP 069 383 18 02406 Décision du 14 décembre 2018 à Oralie Régie de l'Opéra 50-54 cours Lafayette 69003 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 246 cours Lafayette Lyon 3ème

DP 069 386 18 02410 Décision du 14 décembre 2018 à M. Beck Florent 56 rue Duquesne 69006 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 56 rue Duquesne Lyon 6ème

Permis d'aménager délivré pendant la période du 10 au 14 décembre 2018

PA 069 386 18 00008 – Arrêté du 13 décembre 2018 à Ville de Lyon Pôle Aménagement des paysages urbains 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Aménagement du jardin botanique - Terrain : 1 avenue du Verguin - Parc de la Tête d'Or Lyon 6ème

Permis de construire délivrés pendant la période du 10 au 14 décembre 2018

PC 069 388 14 00033 M04 - Arrêté du 13 décembre 2018 Modificatif à Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers 69006 Lyon - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 377 logements, de 2 commerces, de 2 bureaux, d'un bowling, et création de 360 aires de stationnement - Surface créée : 25699 m² - Terrain : 60 rue Marius Berliet Lyon 8ème

PC 069 387 14 00232 M04 - Arrêté du 13 décembre 2018 Modificatif à Ninkasi Immobilière Gerland 267 rue Marcel Mérieux 69007 Lyon - Projet : Démolition partielle, changement de destination d'un local artisanal en bureaux et extension d'un local commercial et de bureaux - Terrain : 267 rue Marcel Mérieux Lyon 7ème

PC 069 387 15 00281 M03 - Arrêté du 13 décembre 2018 Modificatif à Snc Altarea Cogedim Zac Vls 235 cours Lafayette 69451 Lyon Cedex 06 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 100 logements, d'une résidence séniors de 93 logements, d'un foyer Jeunes Actifs de 72 chambres et création de 144 aires de stationnement - Terrain : Rue Jaboulay Lyon 7ème

PC 069 389 17 00005 M01 - Arrêté du 13 décembre 2018 Modificatif à M. Voge Emmanuel 100 rue Pierre Audry 69009 Lyon - Projet : Construction d'une terrasse avec modification et ravalement de façade avec changement de menuiseries - Surface créée : 5 m² - Terrain : 14 rue de la Gravière Lyon 9ème

PC 069 387 17 00380 M02 - Arrêté du 13 décembre 2018 Modificatif à M. Craponne Pascal 97 avenue Félix Faure 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en bureaux avec modification de façade - Surface créée : 110 m² - Terrain : 85 route de Vienne Lyon 7ème

PC 069 385 18 00172 T01 - Arrêté du 13 décembre 2018 Transfert à M. Fabre Jean 15 Sophie Sichart Weg 30457 Hannover - Projet : Construction d'une maison individuelle avec piscine - Surface créée : 190 m² - Terrain : 50 rue Belissen Lyon 5ème

PC 069 389 18 00200 - Arrêté du 13 décembre 2018 à Vinci Immobilier Résidentiel 19 quai Perrache 69002 Lyon - Projet : Construction d'une résidence étudiante de 77 logements, changement de destination d'un entrepôt en logement et démolition d'entrepôts - Surface créée : 2210 m² - Terrain : 15 rue Transversale Lyon 9ème

PC 069 389 18 00201 - Arrêté du 13 décembre 2018 à Intérieur-Extérieur 1649 chemin Pierre Drevet 69300 Caluire-Et-Cuire - Projet : Construction d'un immeuble de 2 logements avec création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 100 m² - Terrain : Impasse Louis Pasteur Lyon 9ème

PC 069 381 18 00204 - Arrêté du 13 décembre 2018 à M. Comte Jean Michel 12 rue de la Tourette 69001 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement avec modification de façade - Terrain : 12 rue de la Tourette Lyon 1er

PC 069 384 18 00304 - Arrêté du 13 décembre 2018 à Scli 169 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Démolition, construction d'un immeuble de 20 logements et création de 32 aires de stationnement - Surface créée : 1585 m² - Terrain : 10 rue Gigodot Lyon 4ème

PC 069 385 18 00327 - Arrêté du 13 décembre 2018 à Sdc Le Profonds C/O Oralia Rosier Modica 9 rue Juliette Récamier 69006 Lyon - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 50 rue Joliot Curie Lyon 5ème

Changements d'usage délivrés pendant la période du 10 au 14 décembre 2018

US 069 381 18 00539 - Arrêté du 13 décembre 2018 à Mme Bliet Laurence 4 rue du Beulet 74100 Annemasse - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 48,01 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 9 Place Colbert Lyon 1er

US 069 383 18 00540 - Arrêté du 13 décembre 2018 à Sarl Slbr 19 rue Voltaire 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 50 m² en salle de restaurant - Terrain : 67 rue Moncey Lyon 3ème

US 069 383 18 00557 - Arrêté du 13 décembre 2018 à Mme Robinet Sandrine 4 rue Marcel Achard 69110 Sainte-Foy les Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 45 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 213 - 215 rue de Créqui Lyon 3ème

US 069 383 18 00563 - Arrêté du 13 décembre 2018 à Mme Villemin Laëticia 54 rue Dunois 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 31,45 m² au 3ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 25 rue Saint Antoine Lyon 3ème

US 069 382 18 00567 - Arrêté du 13 décembre 2018 à M. Sevran Grégoire 300 chemin du Mont Briand 01120 Ste Croix - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 51 m² au 5ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 15 rue Gasparin Lyon 2ème

US 069 381 18 00570 - Arrêté du 13 décembre 2018 à M. et Mme Polverelli Michel et Caroline 83 route de Renaison 42155 Saint-Léger sur Roanne - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 45,56 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 33 quai Saint-Vincent Lyon 1er

US 069 383 18 00574 - Arrêté du 13 décembre 2018 à Mme Zawadi Béatrice 302 rue Garibaldi 69007 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 56,63 m² en cabinet infirmier - Terrain : 300 rue André Philip Lyon 3ème

US 069 383 18 00576 - Arrêté du 13 décembre 2018 à M. Darmon Frédéric 36 rue Flachet 69100 Villeurbanne - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 17,66 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 61 rue Antoine Charial Lyon 3ème

US 069 381 18 00581 - Arrêté du 13 décembre 2018 à M. Jourdan - Astruc Antoine 3 rue Burdeau 69001 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 23,41 m² au 5ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 20 montée Saint-Sébastien Lyon 1er

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 17 au 21 décembre 2018

DP 069 381 18 02537 déposée le 17 décembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 1 rue des Bouquetiers Lyon 1er Superficie du terrain : 510 m² - Demandeur : Pèkin Express 1 rue des Bouquetiers 69001 Lyon - Mandataire : Mme Deleage Caroline

DP 069 387 18 02538 déposée le 17 décembre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 5 quai Claude Bernard Lyon 7ème Superficie du terrain : 538 m² - Demandeur : Centre Laënnec 5 quai Claude Bernard 69007 Lyon - Mandataire : M. Coppeaux Benoît

DP 069 382 18 02539 déposée le 17 décembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 6 place Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 770 m² - Demandeur : Sdc 6 Carnot Régie Franchet & Cie 2 place Bellecour 69002 Lyon - Mandataire : M. Franchet Luc

DP 069 382 18 02540 déposée le 17 décembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 14 cours de Verdun Lyon 2ème Superficie du terrain : 80944 m² - Demandeur : Sncf Mobilité 120 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon - Mandataire : M. Perin Loïc

DP 069 382 18 02541 déposée le 17 décembre 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 23 rue de Condé Lyon 2ème Superficie du terrain : 301 m² - Demandeur : M. Salomon Jacques 23 rue de Condé 69002 Lyon

DP 069 388 18 02542 déposée le 17 décembre 2018 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 25 rue des Jasmins Lyon 8ème Superficie du terrain : 355 m² - Demandeur : M. Faurobert Thomas 23 rue des Jasmins 69008 Lyon

DP 069 385 18 02543 déposée le 17 décembre 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 34 rue de l'Oiseau Blanc Lyon 5ème Superficie du terrain : 601 m² - Demandeur : M. Dianoux Vincent 34 rue de l'Oiseau Blanc 69005 Lyon

DP 069 382 18 02544 déposée le 17 décembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 6 rue de Brest Lyon 2ème Superficie du terrain : 209 m² - Demandeur : Guy Degrenne Rue Guy Degrenne 14500 Vire - Mandataire : M. Mulliez Thomas

DP 069 381 18 02545 déposée le 17 décembre 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 19 place Tolozan Lyon 1er Superficie du terrain : 2265 m² - Demandeur : Sas Alain Le Ny 3 chemin de Bois Longe 69574 Dardilly Cedex - Mandataire : M. Le Ny Arnaud

DP 069 381 18 02546 déposée le 17 décembre 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 19 place Tolozan Lyon 1er Superficie du terrain : 2265 m² - Demandeur : Sas Alain Le Ny 3 chemin de Bois Longe 69574 Dardilly Cedex - Mandataire : M. Le Ny Arnaud

DP 069 389 18 02547 déposée le 17 décembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 48 rue Pierre Baizet Lyon 9ème Superficie du terrain : 70319 m² - Demandeur : Région Auvergne Rhône Alpes 1 Esplanade François Mitterrand 69269 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Pignon Yohann

DP 069 387 18 02548 déposée le 17 décembre 2018 - Projet : Installation d'une clôture, de deux portails et d'un portillon - Terrain : 54 - 56 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 1387 m² - Demandeur : Agesca Identification 19 rue du 35ème Régiment d'Aviation 69500 Bron - Mandataire : M. Bernard Olivier

DP 069 383 18 02549 déposée le 18 décembre 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 62 cours de la Liberté Lyon 3ème Superficie du terrain : 794 m² - Demandeur : M. Myard Maurice 67 rue Clémenceau 69110 Sainte-Éfoy Les Lyon

DP 069 382 18 02550 déposée le 18 décembre 2018 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 2 rue des Forces Lyon 2ème

Superficie du terrain : 450 m² - Demandeur : Bouchon du Musée 2 rue des Forces 69002 Lyon - Mandataire : M. Minaire Luc
 DP 069 386 18 02551 déposée le 18 décembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 32 rue Ney Lyon 6ème Superficie du terrain : 236 m² - Demandeur : Mme Batignani Angela 32 rue Ney 69006 Lyon

DP 069 383 18 02552 déposée le 18 décembre 2018 - Projet : Modification de façade - Surface créée : 26 m² - Terrain : 10 rue David Lyon 3ème Superficie du terrain : 198 m² - Demandeur : M. Bonte Martin 10 rue David 69003 Lyon

DP 069 382 18 02553 déposée le 18 décembre 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 47 rue Franklin Lyon 2ème Superficie du terrain : 176 m² - Demandeur : Edelfart Design 28 rue Xavier Privas 69008 Lyon - Mandataire : Mme Merminod Sybille

DP 069 385 18 02554 déposée le 18 décembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 32 rue du Bœuf Lyon 5ème Superficie du terrain : 183 m² - Demandeur : Mme Joulia-Cubizolles Martine 32 rue du Bœuf 69005 Lyon - Mandataire : Mme Mey Tabata

DP 069 386 18 02555 déposée le 18 décembre 2018 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 12 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème Superficie du terrain : 257 m² - Demandeur : M. Burguière Philippe 12 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon

DP 069 387 18 02556 déposée le 18 décembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 29 rue de Vienne Lyon 7ème Superficie du terrain : 12542 m² - Demandeur : Korian Berthelot 29 rue de Vienne 69007 Lyon - Mandataire : Mme Dellaoui Aicha

DP 069 386 18 02557 déposée le 18 décembre 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 47 rue Juliette Récamier Lyon 6ème Superficie du terrain : 291 m² - Demandeur : Au Coin des Délices 24 rue Waldeck Rousseau 69006 Lyon - Mandataire : M. Abou Saleh Ahmad

DP 069 382 18 02558 déposée le 19 décembre 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 54 cours Charlemagne Lyon 2ème Superficie du terrain : 339 m² - Demandeur : Cap Vert 37 avenue Valioud 69110 Sainte-Foy-les-Lyon - Mandataire : M. Cottard Alexandre

DP 069 382 18 02559 déposée le 19 décembre 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 54 cours Charlemagne Lyon 2ème Superficie du terrain : 339 m² - Demandeur : Lion Pierre 13 rue Tronchet 69006 Lyon - Mandataire : M. Prenot Frédéric

DP 069 388 18 02560 déposée le 19 décembre 2018 - Projet : Réfection d'escaliers - Terrain : Place Ambroise Courtois Lyon 8ème Superficie du terrain : 342 m² - Demandeur : Ville De Lyon Dgtb - Secteur 7/8 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. le Maire

DP 069 387 18 02561 déposée le 19 décembre 2018 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 12 rue des Trois Pierres Lyon 7ème Superficie du terrain : 235 m² - Demandeur : Cellnex 1 avenue de la Cristallerie 92310 Sevres - Mandataire : M. Le Bouedec Gaëtan

DP 069 384 18 02562 déposée le 19 décembre 2018 - Projet : Modification et ravalement de façade avec extension d'un logement - Surface créée : 19 m² - Terrain : 17 place de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 775 m² - Demandeur : Sas Eagle 17 13 rue Tronchet 69006 Lyon - Mandataire : M. Balay Marc

DP 069 385 18 02563 déposée le 19 décembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 19T rue des Macchabées Lyon 5ème Superficie du terrain : 120 m² - Demandeur : Congregation Saint-Simon Monastère Saint-Antoine 26190 Saint-Laurent En Royans - Mandataire : M. Cassien

DP 069 384 18 02564 déposée le 19 décembre 2018 - Projet : Installation d'un kiosque - Terrain : 89 rue Jacques Louis Hénon Lyon 4ème Superficie du terrain : 2776 m² - Demandeur : Ensemble Paroissial Croix-Rousse 35 rue Jacquard 69004 Lyon - Mandataire : M. Jullien De Pommerol Laurent

DP 069 383 18 02565 déposée le 19 décembre 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 18 rue Servient Lyon 3ème Superficie du terrain : 300 m² - Demandeur : M. Rousselin-Légrand Sébastien 18 rue Servient 69003 Lyon

DP 069 382 18 02566 déposée le 19 décembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 55 rue Franklin Lyon 2ème Superficie du terrain : 537 m² - Demandeur : Sci C&C Franklin 12 chemin des Greffières 69450 Saint Cyr au Mont d'Or - Mandataire : M. Bergeret Clément

DP 069 387 18 02567 déposée le 19 décembre 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 43 - 45 rue Saint Jérôme Lyon 7ème Superficie du terrain : 234 m² - Demandeur : Entreprise Denis Vincent 264 route de Genas 69500 Bron - Mandataire : M. VINCENT Denis

DP 069 382 18 02568 déposée le 19 décembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 11 rue Vaubecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 166 m² - Demandeur : Groupe Variance Ingénierie 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 383 18 02569 déposée le 19 décembre 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 49 rue Servient Lyon 3ème Superficie du terrain : 859 m² - Demandeur : Ornéo 4 rue de la République 69001 Lyon - Mandataire : M. Bennabi Rachid

DP 069 385 18 02570 déposée le 19 décembre 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 20 rue Pierre Valdo Lyon 5ème Superficie du terrain : 498 m² - Demandeur : M. Savoye Pierre Yves 20 rue Pierre Valdo 69005 Lyon

DP 069 383 18 02571 déposée le 19 décembre 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 49 rue Servient Lyon 3ème Superficie du terrain : 859 m² - Demandeur : Orneo 4 rue de la République 69001 Lyon - Mandataire : M. Bennabi Rachid

DP 069 382 18 02572 déposée le 19 décembre 2018 - Projet : Installation d'un ascenseur - Terrain : 48 rue de la Charité Lyon 2ème Superficie du terrain : 534 m² - Demandeur : Copro du 42 rue de la Charité 87 rue de Sèze 69006 Lyon

DP 069 382 18 02573 déposée le 20 décembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 14 rue des Remparts d'Ainay Lyon 2ème Superficie du terrain : 344 m² - Demandeur : Restovigo 14 rue des Remparts d'Ainay 69002 Lyon - Mandataire : M. Besson Romain

DP 069 382 18 02574 déposée le 20 décembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 6 rue François Dauphin Lyon 2ème Superficie du terrain : 577 m² - Demandeur : M. Balas Sébastien 232 rue de Cuire 69004 Lyon

DP 069 388 18 02575 déposée le 20 décembre 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 2 passage Comtois Lyon 8ème Superficie du terrain : 579 m² - Demandeur : Association Culturelle Cultuelle Lyon 8 2 passage Comtois 69008 Lyon - Mandataire : M. Ghanemi Karim

DP 069 384 18 02576 déposée le 20 décembre 2018 - Projet : Construction d'une véranda - Surface créée : 20 m² - Terrain : 9b rue Philippe Ville Lyon 4ème Superficie du terrain : 501 m² - Demandeur : M. Luong Dien 9 rue Philippe Ville 69004 Lyon

DP 069 383 18 02577 déposée le 20 décembre 2018 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 25 rue Jules Massenet Lyon 3ème Superficie du terrain : 428 m² - Demandeur : Mme Mutel Séverine 25 rue Jules Massenet 69003 Lyon

DP 069 381 18 02579 déposée le 20 décembre 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 8 rue de Vauzelles Lyon 1er Superficie du terrain : 286 m² - Demandeur : Qualizinc 894 route de Neuville sur Saône 69730 GENAY - Mandataire : M. Di Michèle Nicolas

DP 069 386 18 02580 déposée le 20 décembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 42 rue Ney Lyon 6ème Superficie du terrain : 194 m² - Demandeur : Nexity 87 rue Garibaldi 69006 Lyon - Mandataire : Mme Baronnier Béatrice

DP 069 384 18 02581 déposée le 20 décembre 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 51 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 169 m² - Demandeur : Carré Blanc 34 rue Michel Servet 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Amar Patrick

DP 069 381 18 02582 déposée le 20 décembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 20 rue Royale Lyon 1er Superficie du terrain : 314 m² - Demandeur : Fondation Claude Martin 9 rue des Augustins 69001 Lyon - Mandataire : M. Garden Jacques

DP 069 389 18 02583 déposée le 20 décembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 51 Grande rue de Saint-Rambert Lyon 9ème Superficie du terrain : 55 m² - Demandeur : Vdh 51 Grande rue Saint-Rambert 69009 Lyon - Mandataire : M. Le Merre Delphine

DP 069 383 18 02584 déposée le 20 décembre 2018 - Projet : Construction d'une terrasse et d'une piscine - Terrain : 8 rue des Mobiles Lyon 3ème Superficie du terrain : 555 m² - Demandeur : M. Francois Gaël 8 rue des Mobiles 69003 Lyon

DP 069 383 18 02585 déposée le 20 décembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 16 rue du Dauphiné Lyon 3ème Superficie du terrain : 644 m² - Demandeur : Boulangerie Bas 16 rue du Dauphiné 69003 Lyon - Mandataire : M. Bas Marcel

DP 069 386 18 02586 déposée le 20 décembre 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 90 cours Vitton Lyon 6ème Superficie du terrain : 565 m² - Demandeur : Toitures Barski 2 boulevard Jean Moulin 69490 Pontcharra-sur-Turdine - Mandataire : M. Barski Frédéric

DP 069 386 18 02587 déposée le 20 décembre 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 10 rue de Sèze Lyon 6ème Superficie du terrain : 262 m² - Demandeur : Sci Foch Seze 40 rue de la Faisanderie 75016 Paris

DP 069 383 18 02588 déposée le 21 décembre 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 234 cours La Fayette Lyon 3ème Superficie du terrain : 764 m² - Demandeur : Hoamma 68 cours Eugénie 69003 Lyon - Mandataire : M. Marion Audibert Henri-Olivier

DP 069 385 18 02589 déposée le 20 décembre 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 13 rue Ferrachat Lyon 5ème Superficie du terrain : 84 m² - Demandeur : Mme Seigneuret Dorothée 36 rue Saint-Jean 69005 Lyon

DP 069 385 18 02590 déposée le 21 décembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 8 rue Monseigneur Lavarene Lyon 5ème Superficie du terrain : 236 m² - Demandeur : Café Ilat / Lakroch 8 Rue Monseigneur Lavarene 69005 Lyon - Mandataire : M. Pays Cyril

DP 069 386 18 02591 déposée le 21 décembre 2018 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement - Terrain : 26 rue Pierre Corneille Lyon 6ème Superficie du terrain : 229 m² - Demandeur : Sc Financière Prost Boucle 30 rue Pierre Corneille 69006 Lyon - Mandataire : M. Prost Boucle Laurent

DP 069 388 18 02592 déposée le 21 décembre 2018 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 91 - 93 rue Audibert Lavirotte Lyon 8ème Superficie du terrain : 24687 m² - Demandeur : Snc Lyon Les Moteurs 13 rue des Emeraudes 69006 Lyon - Mandataire : M. Jacquemot Vincent

DP 069 386 18 02593 déposée le 21 décembre 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 59 avenue du Maréchal Foch Lyon 6ème Superficie du terrain : 304 m² - Demandeur : Fondation Fourvière 8 Place De Fourvière 69005 Lyon - Mandataire : Mme Chatin Magaly

DP 069 384 18 02594 déposée le 21 décembre 2018 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : 7 rue Dumont d'Urville Lyon 4ème Superficie du terrain : 248 m² - Demandeur : Enedis 288 rue Duguesclin 69003 Lyon - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 384 18 02595 déposée le 21 décembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 17 rue du Chariot d'Or Lyon 4ème Superficie du terrain : 327 m² - Demandeur : Enedis 288 rue Duguesclin 69003 Lyon - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 384 18 02596 déposée le 21 décembre 2018 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : 19 rue du Chariot d'Or Lyon 4ème Superficie du terrain : 366 m² - Demandeur : Enedis 288 rue Duguesclin 69003 Lyon - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 384 18 02597 déposée le 21 décembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 21 rue du Chariot d'Or Lyon 4ème Superficie du terrain : 189 m² - Demandeur : Enedis 288 rue Duguesclin 69003 Lyon - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 384 18 02598 déposée le 21 décembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 22 rue du Chariot d'Or Lyon 4ème Superficie du terrain : 391 m² - Demandeur : Enedis 288 rue Duguesclin 69003 Lyon - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 384 18 02599 déposée le 21 décembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 23 rue du Chariot d'Or Lyon 4ème Superficie du terrain : 326 m² - Demandeur : Enedis 288 rue Duguesclin 69003 Lyon - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 384 18 02600 déposée le 21 décembre 2018 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : 28 rue du Chariot d'Or Lyon 4ème Superficie du terrain : 186 m² - Demandeur : Enedis 288 rue Duguesclin 69003 Lyon - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 384 18 02601 déposée le 21 décembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 rue d'Isly Lyon 4ème Superficie du terrain : 298 m² - Demandeur : Enedis 288 rue Duguesclin 69003 Lyon - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 384 18 02602 déposée le 21 décembre 2018 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : Boulevard de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 0 m² - Demandeur : Enedis 288 rue Duguesclin 69003 Lyon - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 389 18 02603 déposée le 21 décembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 48 rue Pierre Baizet Lyon 9ème Superficie du terrain : 70319 m² - Demandeur : Region Auvergne Rhone-Alpes 1 Esplanade François Mitterrand 69269 Lyon Cedex 02 - Mandataire : Mme Gracia Gracia

DP 069 389 18 02604 déposée le 21 décembre 2018 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 12 rue de la Persévérance Lyon 9ème Superficie du terrain : 653 m² - Demandeur : M. Schawann Thierry 12 rue de la Persévérance 69009 Lyon

DP 069 381 18 02605 déposée le 21 décembre 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 1 rue du Plâtre Lyon 1er Superficie du terrain : 388 m² - Demandeur : Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Mandataire : M. Bruno Jean-François

DP 069 383 18 02606 déposée le 21 décembre 2018 - Projet : Installation d'un portail, modification d'une clôture et abattage de 4 arbres - Terrain : 116 rue Antoine Charial Lyon 3ème Superficie du terrain : 8794 m² - Demandeur : Sci Emilie de Vialar 1 chemin du Penthod 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Labrosse Hugues

DP 069 383 18 02607 déposée le 21 décembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 4 rue Servient Lyon 3ème Superficie du terrain : 550 m² - Demandeur : Effusion 13 allée du Marronnier 69230 Saint-Genis-Laval - Mandataire : M. Decroocq Pascal

DP 069 381 18 02608 déposée le 21 décembre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 8 rue Pouteau Lyon 1er Superficie du terrain : 509 m² - Demandeur : M. Thomas Aurélien 8 rue Pouteau 69001 Lyon

DP 069 384 18 02609 déposée le 21 décembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 47 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 218 m² - Demandeur : Hocky Poky 47 Grande rue de la Croix-Rousse 69004 Lyon - Mandataire : M. Mongelaz Sébastien

DP 069 382 18 02610 déposée le 21 décembre 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 12 quai Tilsitt Lyon 2ème Superficie du terrain : 867 m² - Demandeur : Blanc Gilbert 12 rue Basse Combalot 69007 Lyon - Mandataire : M. Blanc Franck

DP 069 385 18 02611 déposée le 21 décembre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 3 rue Roger Radisson Lyon 5ème Superficie du terrain : 1646 m² - Demandeur : Alged 14 montée des Forts 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Bernelin Thierry

DP 069 385 18 02612 déposée le 21 décembre 2018 - Projet : Modification de façade et toiture, et changement de menuiseries - Terrain : 76 boulevard des Castors Lyon 5ème Superficie du terrain : 417 m² - Demandeur : Mme Bourdellon Bertille 59 rue Robert 69006 Lyon

DP 069 385 18 02613 déposée le 21 décembre 2018 - Projet : Réaménagement intérieur de parties communes - Terrain : 6 rue du Palais de Justice Lyon 5ème Superficie du terrain : 274 m² - Demandeur : Mme Balas Joëlle 6 rue du Palais de Justice 69005 Lyon

DP 069 382 18 02614 déposée le 21 décembre 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 11 rue Emile Zola Lyon 2ème Superficie du terrain : 1013 m² - Demandeur : Sci Sae 330 boulevard Jules Ferry 39000 Lons-le-Saunier - Mandataire : M. Gorizian Mickaël

Permis d'aménager déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 17 au 21 décembre 2018

PA 069 388 18 00011 déposé le 19 décembre 2018 - Projet : Aménagement d'un lotissement - Terrain : 33 rue Gabriel Sarrazin Lyon 8ème Superficie du terrain : 381 m² - Demandeur : Immobiliere Chazal Associes 490 rue Jean Monnet 69300 Caluire-Et-Cuire - Mandataire : M. Chazal Franck

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 17 au 21 décembre 2018

PC 069 387 15 00103 M01 déposé le 21 décembre 2018 Modificatif - Projet : Construction d'un bâtiment de 31 logements, d'un local commercial et création de 32 aires de stationnement - Surface créée : 2072 m² - Terrain : 46 rue de l'Université Lyon 7ème Superficie du terrain : 684 m² - Demandeur : Scv Université 130 rue Pierre Corneille 69006 Lyon - Mandataire : M. Fornas Michel - Auteur : Soho Architecture & Urbanisme 30 quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02

PC 069 387 15 00111 M01 déposé le 21 décembre 2018 Modificatif - Projet : Démolition, construction d'un ensemble immobilier de 59 logements et création de 30 aires de stationnement - Surface créée : 3847 m² - Terrain : 120 rue André Bollier Lyon 7ème Superficie du terrain : 1693 m² - Demandeur : Vilogia 27 rue Maurice Flandin 69003 Lyon - Mandataire : M. Labrosse Cédric - Auteur : Archigroup 411 allée des Noisetiers - BP 34 69579 Limonest Cedex

PC 069 387 15 00123 M01 déposé le 21 décembre 2018 Modificatif - Projet : Démolition, construction d'un immeuble de 95 logements et création de 88 aires de stationnement - Surface créée : 5455 m² - Terrain : 11 - 13 Route de Vienne Lyon 7ème Superficie du terrain : 2123 m² - Demandeur : SCI Lyon 7 Vienne II 40 rue de Bonnel 69484 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Diebolt Olivier - Auteur : Afaa Architecture 208 rue Garibaldi 69422 Lyon Cedex 03

PC 069 387 17 00134 M01 déposé le 21 décembre 2018 Modificatif - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment, construction d'un immeuble de bureaux et création de 61 aires de stationnement - Surface créée : 5238 m² - Terrain : 47 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 1649 m² - Demandeur : Mandelaure Immo 13 rue des Emeraudes 69006 Lyon - Mandataire : M. Giorgi Gilbert - Auteurs : Atelier Régis Gachon 20 rue Gasparin 69002 Lyon Remond Cécile Architecte 5 place Edgar Quinet 69006 Lyon Architude 4 rue de la Guillotière 21560 Arc-Sur-Tille

PC 069 387 17 00376 M01 déposé le 21 décembre 2018 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux, de locaux d'activités et création de 97 aires de stationnement - Surface créée : 9596 m² - Terrain : 11 rue Saint-Jean de Dieu Lyon 7ème Superficie du terrain : 7225 m² - Demandeur : Sci Activités Courrier de Proximité 111 boulevard Brune 75618 Paris Cedex 14 - Mandataire : M. Feredj Rémi - Auteur : Patriarche & Co 4 allée du Lac de Garde Taxiway 73375 Le Bourget du Lac Cedex

PC 069 388 18 00040 T01 déposé le 19 décembre 2018 Transfert - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 154 m² - Terrain : 1 b rue des Lilas Lyon 8ème Superficie du terrain : 685 m² - Demandeur : M. Guillaud Stéphane 29 rue Saint-Nestor 69008 Lyon - Auteur : Asb Architectes 14 Chemin Des Vieilles Vignes 38200 Vienne

PC 069 383 18 00160 M01 déposé le 21 décembre 2018 Modificatif - Projet : Création d'un logement et modification de façades - Surface créée : 40 m² - Terrain : 173 avenue Félix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 306 m² - Demandeur : M. Marin Jean Michel 173 avenue Félix Faure 69003 Lyon - Auteur : Demetrescu-Guenego 2 allée du Commandant Charcot 77200 Torcy

PC 069 385 18 00173 T01 déposé le 20 décembre 2018 Transfert - Projet : Construction d'une maison individuelle avec piscine (Lot A) - Surface créée : 168 m² - Terrain : 50 rue Belissen Lyon 5ème Superficie du terrain : 5068 m² - Demandeur : M. Viemont Etienne 92 chemin des Mouilles 69130 Ecully - Auteur : Cg Conception 3 - 4 place de la Liberté 69700 Givors

PC 069 385 18 00395 déposé le 17 décembre 2018 - Projet : Changement d'une menuiserie - Terrain : 3 rue des Trois Maries Lyon 5ème Superficie du terrain : 116 m² - Demandeur : Sci Les Doryphores 8 rue des Ecoles 69340 Francheville - Mandataire : M. Leray Pascal - Auteur : M. Heyndrickx Laura 7 cours Verdun Gensoul 69002 Lyon

PC 069 386 18 00396 déposé le 17 décembre 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en deux logements avec changement de menuiseries - Terrain : 152 rue Duguesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 2194 m² - Demandeur : M. Houssaini Mouaad 114 allée des Peupliers 01120 Dagneux

PC 069 387 18 00397 déposé le 17 décembre 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en service public ou d'intérêt collectif avec extension et création de 3 aires de stationnement - Surface créée : 20 m² - Terrain : 7 boulevard de l'Artillerie Quartier Général Sabatier Lyon 7ème Superficie du terrain : 256934 m² - Demandeur : Ministère des Armées 22 avenue Leclerc 69347 Lyon Cedex 07 - Mandataire : M. Peirani André - Auteur : Mme Petit Angélique 22 avenue Leclerc 69347 Lyon Cedex 07

PC 069 386 18 00398 déposé le 18 décembre 2018 - Projet : Extension d'un local commercial - Surface créée : 93 m² - Terrain : 18 avenue du Maréchal de Saxe Lyon 6ème Superficie du terrain : 861 m² - Demandeur : Selas Grande Pharmacie Lyon Saxe 32 avenue du Maréchal de Saxe 69006 Lyon - Mandataire : Mme Letondel Marielle - Auteur : M. Meinzel Stéphane 8 Square Beluga 33950 Lege Cap Ferret

PC 069 385 18 00399 déposé le 18 décembre 2018 - Projet : Démolition partielle de bâtiment, réhabilitation d'un espace hôtelier et de restauration avec création d'une trémie et d'une verrière et changement de menuiseries - Surface créée : 60 m² - Terrain : 22 rue du Bœuf Lyon 5ème Superficie du terrain : 839 m² - Demandeur : Tla 22 rue du Bœuf 69005 Lyon - Mandataire : Mme Mey Tabata - Auteur : Mme Remond Cécile 5 place Edgar Quinet 69006 Lyon

PC 069 388 18 00400 déposé le 18 décembre 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en maison médical et modification de façade - Terrain : 85 avenue Paul Santy Lyon 8ème Superficie du terrain : 2935 m² - Demandeur : Sacvl 36 quai Fulchiron 69245 Lyon Cedex 05 - Mandataire : M. Lamoulen Eric - Auteur : Bea Raphael Pistilli 157 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne

PC 069 387 18 00401 déposé le 19 décembre 2018 - Projet : Installation de bâtiments modulaires - Surface créée : 505 m² - Terrain : 186 rue de Gerland Lyon 7ème Superficie du terrain : 14450 m² - Demandeur : Isara 23 rue Jean Baldassini 69364 Lyon Cedex 07 - Mandataire : M. Magnin Pierric - Auteur : Dassonville & Dalmais 5 quai Hippolyte Jaÿr 69009 Lyon

PC 069 386 18 00402 déposé le 19 décembre 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en crèche et installation d'une clôture - Terrain : 102 rue Masséna Lyon 6ème Superficie du terrain : 1808 m² - Demandeur : Immo Service Plus 6 allée Jean Prouvé 92110 Clichy - Mandataire : M. Rossetti Stéphane - Auteur : Architectes en Seine 10 quai d'Austerlitz 75013 Paris

PC 069 389 18 00403 déposé le 20 décembre 2018 - Projet : Changement partiel de destination de bureaux en logement avec modification de façade - Terrain : 20 b place Valmy Lyon 9ème Superficie du terrain : 212 m² - Demandeur : Société Grattard Architecte 79 quai Pierre Scize 69005 Lyon - Mandataire : M. Grattard Renaud - Auteur : Société Grattard Architecte 79 quai Pierre Scize 69006 Lyon

PC 069 383 18 00404 déposé le 21 décembre 2018 - Projet : Construction d'un immeuble de 12 logements et création de 12 aires de stationnement - Surface créée : 826 m² - Terrain : 25 - 27 rue Germain David Lyon 3ème Superficie du terrain : 747 m² - Demandeur : Sccv Lyon GD 2 b chemin du Coulouvrier 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Mandataire : M. Capelli Jean-Charles - Auteur : L'atelier 127 27 rue de la Doua 69100 Villeurbanne

PC 069 388 18 00406 déposé le 21 décembre 2018 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 119 logements et création de 116 aires de stationnement - Surface créée : 8140 m² - Terrain : Rue Audibert et Lavirotte Lyon 8ème Superficie du terrain : 24687 m² - Demandeur : Snc Lyon Les Moteurs 13 rue des Emeraudes 69457 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Jacquemot Vincent - Auteur : Bbc Architectes 129 rue de la Poudrette 69120 Vaulx-en-Velin

PC 069 388 18 00407 déposé le 21 décembre 2018 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 82 logements et création de 66 aires de stationnement - Ilot B - Surface créée : 5509 m² - Terrain : 91 - 93 rue Audibert et Lavirotte Lyon 8ème Superficie du terrain : 24687 m² - Demandeur : Snc Lyon Les Moteurs 13 rue des Emeraudes 69457 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Jacquemot Vincent - Auteur : Prioux 47 rue Popincourt 75011 Paris

PC 069 388 18 00408 déposé le 21 décembre 2018 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 137 logements et création de 125 aires de stationnement - Ilot C - Surface créée : 8887 m² - Terrain : 91 - 93 b rue Audibert et Lavirotte Lyon 8ème Superficie du terrain : 24687 m² - Demandeur : Snc Lyon Les Moteurs 13 rue des Emeraudes 69457 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Jacquemot Vincent - Auteur : Exndo Architectures 8 cours Général Giraud 69001 Lyon

PC 069 388 18 00409 déposé le 21 décembre 2018 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 276 logements et création de 135 aires de stationnement - Ilot D - Surface créée : 13728 m² - Terrain : 91 - 93 b rue Audibert et Lavirotte Lyon 8ème Superficie du terrain : 24687 m² - Demandeur : Snc Lyon Les Moteurs 13 rue des Emeraudes 69457 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Jacquemot Vincent - Auteur : Dumetier Design 136 rue Bugeaud 69006 Lyon

PC 069 388 18 00410 déposé le 21 décembre 2018 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 2 logements et création de 2 aires de stationnement - Ilot E - Surface créée : 164 m² - Terrain : 91 - 93 b rue Audibert et Lavirotte Lyon 8ème Superficie du terrain : 24687 m² - Demandeur : Snc Lyon Les Moteurs 13 rue des Emeraudes 69457 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Jacquemot Vincent - Auteur : Dumetier Design 136 rue Bugeaud 69006 Lyon

PC 069 387 18 00411 déposé le 21 décembre 2018 - Projet : Extension d'un local de service public ou d'intérêt collectif - Surface créée : 41 m² - Terrain : 50 rue Bancel Lyon 7ème Superficie du terrain : 901 m² - Demandeur : Eglise Protestante Unie de Lyon 6 b cours de la Liberté 69003 Lyon - Mandataire : M. De Larambergue Jacques - Auteur : M. Siffert Philippe 214 rue de Saint-Cyr 69009 Lyon

PC 069 384 18 00412 déposé le 21 décembre 2018 - Projet : Construction d'un immeuble de 32 logements et création de 42 aires de stationnement - Surface créée : 2422 m² - Terrain : 36 rue Henri Gorjus Lyon 4ème Superficie du terrain : 1524 m² - Demandeur : Société Civile Immobilière Rhône 22 - 24 rue de Bellevue 69006 Boulogne Billancourt - Mandataire : M. Barry Romain - Auteur : Insolites Architectures 60 rue Chaponnay 69003 Lyon

PC 069 389 18 00413 déposé le 21 décembre 2018 - Projet : Démolition, construction d'un ensemble immobilier de 67 logements, 3 locaux commerciaux et création de 57 aires de stationnement - Surface créée : 5277 m² - Terrain : 3 place Dumas de Loire Lyon 9ème Superficie du terrain : 2583 m² - Demandeur : Marignan Résidences 107 rue Servient 69442 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Bonnet Jean-Xavier - Auteur : Sud Architectes - Hurlier Elody 27 rue Joannès Carret 69256 Lyon Cedex 09

PC 069 388 18 00414 déposé le 21 décembre 2018 - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 158 m² - Terrain : 1 bis rue des Lilas Lyon 8ème Superficie du terrain : 1424 m² - Demandeur : SCI Gilver 1 rue des Lilas 69008 Lyon - Mandataire : M. Durand Gilles - Auteur : M. Barthe Sébastien 14 chemin des Vignes 38200 Vienne

Permis de démolir déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 17 au 21 décembre 2018

PD 069 387 18 00033 déposé le 18 décembre 2018 - Projet : Démolition d'un bâtiment - Terrain : 146 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 3515 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction de la construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 17 au 21 décembre 2018

US 069 387 18 00612 déposé le 17 décembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35,00 m² au 1er étage en location meublée de courte durée - Terrain : 303 rue Garibaldi Lyon 7ème Superficie du terrain : 274 m² - Demandeur : Mme Techouyeres Sinhsana 8 rue du Docteur Horand 69230 Saint Genis Laval - Auteur : Régie Ginon 69 place des Terraux 69001 Lyon

US 069 383 18 00613 déposé le 18 décembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 57,79 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 9 rue rachais Lyon 3ème Superficie du terrain : 703 m² - Demandeur : M. Techouyeres Yannick 8 rue Docteur Horand 69230 Saint-Genis-Laval

US 069 387 18 00614 déposé le 17 décembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 17,50 m² au 4ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 65 - 67 rue Sebastien Gryphe Lyon 7ème Superficie du terrain : 358 m² - Demandeur : Mme Bertrand Sandrine 12 b rue Edith Piaf 69740 Genas - Auteur : Neowi 9 place Raspail 69007 Lyon

US 069 382 18 00615 déposé le 17 décembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 44,36 m² au 2ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 18 rue de Condé Lyon 2ème Superficie du terrain : 224 m² - Demandeur : Mme Boisson de Chazournes Cécile 68 rue René Boulanger 75010 Paris - Auteur : Foncia Limouzi 25 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 386 18 00616 déposé le 17 décembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 23 m² au 3ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 167 rue Duguesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 452 m² - Demandeur : M. Abdou Karim 19 rue commandant Faurax 69006 Lyon - Auteur : Régie de la Part Dieu 158 cours Lafayette 69003 Lyon

US 069 383 18 00618 déposé le 17 décembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 27 m² en activité de cabinet d'architecte - Terrain : 2 rue Claude Farrère Lyon 3ème Superficie du terrain : 658 m² - Demandeur : M. Roule Alain 4 rue des Dahlias 69003 Lyon - Auteur : Régie Générale De Lyon 9 rue Grolée 69226 Lyon Cedex 02

US 069 388 18 00619 déposé le 17 décembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 7 rue du Bocage Lyon 8ème Superficie du terrain : 370 m² - Demandeur : M. Morand Clément 47 avenue Leclerc 69007 Lyon - Auteur : Galyo Sa 4 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 385 18 00620 déposé le 20 décembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 59 m² au 4ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 9 quai de Bondy Lyon 5ème Superficie du terrain : 149 m² - Demandeur : Mme Maulet Poncet Sabrina 9 quai de Bondy 69005 Lyon - Auteur : Régie Pedrini 62 rue de Bonnel 69003 Lyon

US 069 386 18 00621 déposé le 19 décembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 41,5 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 17 place de l'Europe Lyon 6ème Superficie du terrain : 77 m² - Demandeur : M. Sanchez Jérémie 25 rue Nicolaï 69007 Lyon - Auteur : Régie Pedrini 62 rue de Bonnel 69003 Lyon

US 069 382 18 00622 déposé le 21 décembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 38,22 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 57 rue Smith Lyon 2ème Superficie du terrain : 175 m² - Demandeur : M. Eliason Bryan 630 route des Grandes Biesses 26210 Lens Lestang - Auteur : Foncia Bouteille 140 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 381 18 00623 déposé le 19 décembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 45 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 13 rue Ornano Lyon 1er Superficie du terrain : 313 m² - Demandeur : M. Efflame Nils 13 rue Ornano 69001 Lyon - Auteur : Delastre et Associé 18 place de la Croix-Rousse 69004 Lyon

US 069 386 18 00624 déposé le 18 décembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 47,90 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 7 place Edgar Quinet Lyon 6ème Superficie du terrain : 300 m² - Demandeur : Mme Rezkallah Amina - Mandataire : Appart'ambiance Pastouret Bruno - Auteur : Régie Janin 49 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon

US 069 385 18 00625 déposé le 20 décembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 58,63 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 2 rue Saint-Jean Lyon 5ème Superficie du terrain : 228 m² - Demandeur : M. Fuhrmann Marc 1738 route de Missiliu 69440 Saint-Maurice Sur Dargoire - Auteur : M. Lyon Régie 20 ter rue Guilloud 69003 Lyon

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 17 au 21 décembre 2018

DP 069 383 18 01628 Décision du 20 décembre 2018 à Dcb International L 30 quai Perrache 69002 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 90 - 94 cours Lafayette Lyon 3ème

DP 069 388 18 01872 Décision du 20 décembre 2018 à Le Crédit Lyonnais LCL 6 place Oscar Niemeyer 94811 Villejuif Cedex 11 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 18 place Ambroise Courtois Lyon 8ème

DP 069 384 18 01874 Décision du 20 décembre 2018 à Ville de Lyon Dgtb 1-2-4 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 65 rue Philippe de Lasalle Lyon 4ème

DP 069 388 18 01877 Décision du 20 décembre 2018 à M. Faurobert Thomas 23 rue des Jasmins 69008 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 23 rue des Jasmins Lyon 8ème

DP 069 381 18 01900 Décision du 21 décembre 2018 à Mme Berjawi Layane 4 rue de la République 69001 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 4 rue de la République Lyon 1er

DP 069 387 18 01909 Décision du 20 décembre 2018 à Sollard 28 rue Garibaldi 69412 Lyon Cedex 06 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 10 rue Hector Malot Lyon 7ème

DP 069 384 18 01914 Décision du 21 décembre 2018 à Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 47 rue Belfort Lyon 4ème

DP 069 384 18 01928 Décision du 21 décembre 2018 à Les Chocolats d'Abi et Lisa 73 Grande rue de la Croix-Rousse 69004 Lyon - Projet : Réfection de devanture et changement des menuiseries - Terrain : 73 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème

DP 069 384 18 01970 Décision du 20 décembre 2018 à Marée Quatrième 11 rue du Mail 69004 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 11 rue du Mail Lyon 4ème

DP 069 384 18 02059 Décision du 21 décembre 2018 à Caribou Sport 29 rue de la République 73200 Albertville - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 86 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème

DP 069 387 18 02065 Décision du 20 décembre 2018 à La Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Projet : Ravalement de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 13a rue Bancel Lyon 7ème

DP 069 388 18 02106 Décision du 20 décembre 2018 à Ville de Lyon Dgtb Secteur 7/8 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Installation d'une clô-

ture - Terrain : 9 rue Genton Lyon 8ème

DP 069 386 18 02147 Décision du 20 décembre 2018 à Regie Billon Bouvet Bonnamour 119 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 5 rue Molière Lyon 6ème

DP 069 386 18 02160 Décision du 20 décembre 2018 à Sept 13 rue Jean Corona 69518 Vaulx en Velin Cedex - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 65 rue de Sèze Lyon 6ème

DP 069 386 18 02161 Décision du 20 décembre 2018 à Sci Foch Seze 40 rue de la Faisanderie 75016 Paris - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 10 rue de Sèze Lyon 6ème

DP 069 384 18 02177 Décision du 20 décembre 2018 à Baron & Associés 79 rue Deleuvre 69004 Lyon - Projet : Changement de destination de logement en bureaux - Terrain : 34 rue Claude Joseph Bonnet Lyon 4ème

DP 069 381 18 02184 Décision du 19 décembre 2018 à Foncia Lyon 140 rue Garibaldi 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 24 rue de la Martinière Lyon 1er

DP 069 383 18 02201 Décision du 20 décembre 2018 à Divitae 55 cours de la Liberté 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 55 cours de la Liberté Lyon 3ème

DP 069 388 18 02226 Décision du 17 décembre 2018 à Mme Da Costa Stéphanie 60 rue Seignemartin 69008 Lyon - Projet : Modification de toiture et de façade - Terrain : 60 rue Seignemartin Lyon 8ème

DP 069 388 18 02232 Décision du 20 décembre 2018 à Régie Gallichet Lemaître 56 cours Gambetta 69007 Lyon - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 70 rue Longefer Lyon 8ème

DP 069 382 18 02233 Décision du 21 décembre 2018 à Cogestrim 17 rue du Bât d'Argent 69001 Lyon - Projet : Installation d'une clôture et d'un portillon - Terrain : 38 rue Ravat Lyon 2ème

DP 069 385 18 02242 Décision du 19 décembre 2018 à Sacvl 36 quai Fulchiron 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue Saint-Georges Lyon 5ème

DP 069 386 18 02263 Décision du 20 décembre 2018 à M. Houssiaux Damien 43 rue Duquesne 69006 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 43 rue Duquesne Lyon 6ème

DP 069 382 18 02265 Décision du 21 décembre 2018 à Entreprise Thabuis 7 rue Convention 69600 Oullins - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 17 rue du Port du Temple Lyon 2ème

DP 069 382 18 02269 Décision du 19 décembre 2018 à Immobilière Rhône-Alpes 9 rue Anna Marly 69367 Lyon Cedex 07 - Projet : Modification de façade - Terrain : 14 rue Auguste Comte Lyon 2ème

DP 069 382 18 02270 Décision du 21 décembre 2018 à Immobilière Rhône Alpes 9 rue Anna Marly 69367 Lyon Cedex 07 - Projet : Modification de façade - Terrain : 3 rue des Trois Passages Lyon 2ème

DP 069 386 18 02277 Décision du 20 décembre 2018 à Alliage Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 80 - 84 rue de Sèze Lyon 6ème

DP 069 384 18 02283 Décision du 20 décembre 2018 à Sarl Afd 9 place Tabareau 69004 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 9 place Tabareau Lyon 4ème

DP 069 382 18 02289 Décision du 21 décembre 2018 à Fuxia L'épicerie 32 rue Chazière 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Surface créée : 12 m² - Terrain : 5 rue de la monnaie Lyon 2ème

DP 069 382 18 02301 Décision du 19 décembre 2018 à Comptoir des revêtements 45 rue du Marais 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 5 rue de la Monnaie Lyon 2ème

DP 069 384 18 02304 Décision du 20 décembre 2018 à M. Compagnon Vivien 23 quai Joseph Gillet 69004 Lyon - Projet : Création d'une mezzanine - Surface créée : 25 m² - Terrain : 23 quai Joseph Gillet Lyon 4ème

DP 069 389 18 02333 Décision du 19 décembre 2018 à M. Jacquemet Lucien 91 montée de l'Observance 69009 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 91 montée de l'Observance Lyon 9ème

DP 069 388 18 02346 Décision du 17 décembre 2018 à M. Parisse Giovanni 33 rue Claude Violet 69008 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 7 rue Professeur Nicolas Lyon 8ème

DP 069 383 18 02365 Décision du 20 décembre 2018 à Terre Ain 316 route de Lyon 01600 Trévoux - Projet : Division parcellaire - Terrain : 24 rue de l'Est Lyon 3ème

DP 069 388 18 02392 Décision du 21 décembre 2018 à M. Carbo Jean 9 rue Saint-Fulbert 69008 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 9 rue Saint Fulbet Lyon 8ème

DP 069 388 18 02399 Décision du 20 décembre 2018 à Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 56 rue Villon Lyon 8ème

DP 069 386 18 02400 Décision du 20 décembre 2018 à Tre Acquisition Iii 32 rue de Monceau 75008 Paris - Projet : Construction d'un local en toiture et modification de façade - Terrain : 6 rue de Genève Lyon 6ème

DP 069 382 18 02414 Décision du 21 décembre 2018 à SCI Lyon 2 69 boulevard Haussmann 75008 Paris - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 45 rue de la République Lyon 2ème

DP 069 382 18 02419 Décision du 21 décembre 2018 à SCI Lyon 1 69 Boulevard Haussmann 75008 Paris - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 28 rue de la République Lyon 2ème

DP 069 382 18 02429 Décision du 21 décembre 2018 à Air France - Direction Des Affaires Immobilières 45 rue de Paris 95747 Roissy Charles de Gaulle - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 10 quai Jules Courmont Lyon 2ème

DP 069 382 18 02432 Décision du 21 décembre 2018 à Mercredi Biscuiterie 41 rue Franklin 69002 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 41 rue Franklin Lyon 2ème

DP 069 388 18 02435 Décision du 20 décembre 2018 à Cgt Services postaux 79 rue Pierre Delore 69008 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 79 rue Pierre Delore Lyon 8ème

DP 069 387 18 02451 Décision du 20 décembre 2018 à M. Reynaud-Morice Frédéric 166 avenue Berthelot 69007 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 166 avenue Berthelot Lyon 7ème

DP 069 387 18 02481 Décision du 20 décembre 2018 à Mme Dumont-Gimbert Sandrine 50 boulevard des Verger 69630 Chaponost - Projet : Modification de toiture - Terrain : 20 rue Creuzet Lyon 7ème

Permis de construire délivrés pendant la période du 17 au 21 décembre 2018

PC 069 385 11 00466 M02 - Arrêté du 20 décembre 2018 Modificatif à M. et Mme Bernard Jean-Marc et Anne 31 -33 rue de l'Oiseau Blanc 69005 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle et construction d'une piscine - Surface créée : 144 m² - Terrain : 31 - 33 rue de l'Oiseau Blanc Lyon 5ème

PC 069 387 16 00020 M01 - Arrêté du 20 décembre 2018 Modificatif à Vinci Immobilier Résidentiel 19 quai Perrache 69002 Lyon - Projet : Démolition, construction de 27 logements et création 32 aires de stationnement - Surface créée : 1678 m² - Terrain : 158 - 160 rue Marcel Mérieux Lyon 7ème

PC 069 387 16 00344 T01 - Arrêté du 20 décembre 2018 Transfert à Sas Chevreuldis 72 rue de Marseille 69007 Lyon - Projet : Réfection de devanture, modifications de toiture et aménagement intérieur d'un ERP - Terrain : 72 rue de Marseille Lyon 7ème

PC 069 389 16 00407 M01 - Arrêté du 20 décembre 2018 Modificatif à Eiffage Immobilier Centre Est 3 rue Hrant Dink 69002 Lyon - Projet :

Extension d'un bâtiment de bureaux avec modification et ravalement de façade et changement de menuiseries - Surface créée : 1791 m² - Terrain : 2 quai du Commerce Lyon 9ème

PC 069 389 17 00133 T02 - Arrêté du 20 décembre 2018 Transfert à Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Construction de 4 bâtiments de 112 logements et bureaux et création de 105 aires de stationnement et démolition partielle de bâtiments - Surface créée : 8277 m² - Terrain : 20 avenue Joannès Masset Lyon 9ème

PC 069 384 17 00196 T02 - Arrêté du 20 décembre 2018 Transfert à Sccv Montée Kluber 130 rue Pierre Corneille 69003 Lyon - Projet : Démolition d'un bâtiment, construction d'un immeuble de 14 logements et création de 16 aires de stationnement - Surface créée : 749 m² - Terrain : 5 montée Georges Kubler Lyon 4ème

PC 069 388 17 00438 - Arrêté du 20 décembre 2018 à Sa Régionale d'Hlm de Lyon 35 rue Louis Blanc 69006 Lyon - Projet : Construction d'une résidence sociale de 12 logements et d'un établissement public avec création de 8 aires de stationnement. - Surface créée : 915 m² - Terrain : 16 rue Benoît Bernard Lyon 8ème

PC 069 388 18 00053 M01 - Arrêté du 20 décembre 2018 Modificatif à Vgf Partners 4 quai Général Sarrail 69006 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en 19 logements avec modification de façades et de toiture - Surface créée : 1332 m² - Terrain : 10 rue Antoine Lumière Lyon 8ème

PC 069 389 18 00231 - Arrêté du 20 décembre 2018 à Sacvl 36 quai Fulchiron 69245 Lyon Cedex 05 - Projet : Réhabilitation d'un immeuble de logements, installation d'ascenseurs extérieurs - Surface créée : 626 m² - Terrain : 241 - 249 avenue du Plateau Lyon 9ème

PC 069 384 18 00238 - Arrêté du 20 décembre 2018 à M. Deglise Tanguy 6 rue Justin Godart 69004 Lyon - Projet : Démolition partielle, surélévation, création de - Surface de plancher et aménagement d'une dépendance à l'habitation - Surface créée : 34 m² - Terrain : 6 rue Justin Godart Lyon 4ème

PC 069 385 18 00267 - Arrêté du 18/12/2018 à M. De Préneuf Clément 30 rue Joliot Curie 69005 Lyon - Projet : Extension et réhabilitation d'une maison individuelle. Construction d'une piscine - Surface créée : 94 m² - Terrain : 37 rue des Granges Lyon 5ème

PC 069 389 18 00289 - Arrêté du 20 décembre 2018 à Cardinal Promotion 42 quai Rambaud 69286 Lyon Cedex 02 - Projet : Construction de 2 immeubles de bureaux et création de 201 aires de stationnement - Surface créée : 11569 m² - Terrain : Rue Joannès Carret - Ilot 7 Lyon 9ème

PC 069 383 18 00294 - Arrêté du 20 décembre 2018 à Rhône et Saône Investissement 11 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Projet : Rénovation et extension d'une maison en 2 logements - Surface créée : 164 m² - Terrain : 18 rue Antoine Lavolette Lyon 3ème

PC 069 381 18 00296 - Arrêté du 20 décembre 2018 à Sep Alsak 12 b rue Bernard Vallot 69500 Bron - Projet : Changement de destination de bureaux en logement avec création d'une mezzanine - Surface créée : 197 m² - Terrain : 13 rue d'Alsace Lorraine Lyon 1er

PC 069 389 18 00297 - Arrêté du 20 décembre 2018 à M. Tchordjallian Christophe 70 chemin des Charbottes 69009 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle et construction d'une piscine - Surface créée : 43 m² - Terrain : 70 chemin des Charbottes Lyon 9ème

PC 069 385 18 00310 - Arrêté du 20 décembre 2018 à Espace Immobilier Lyonnais 103 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon - Projet : Réfection d'une cage d'escalier - Terrain : 3 rue des Trois Maries Lyon 5ème

PC 069 385 18 00336 - Arrêté du 20 décembre 2018 à Bimag Zone d'Activité 56170 Quiberon - Projet : Aménagement intérieur et remise en peinture de devanture - Terrain : 52 rue Saint-Jean Lyon 5ème

Permis de démolir délivrés pendant la période du 17 au 21 décembre 2018

PD 069 381 18 00025 - Arrêté du 20 décembre 2018 à Sarl Masarin 58 montée des Soldats 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Démolition partielle d'un logement - Terrain : 3b rue Audran Lyon 1er

PD 069 387 18 00027 - Arrêté du 21 décembre 2018 à Serl Aménagement 4 boulevard Eugène Deruelle 69427 Lyon Cedex 03 - Projet : Démolition d'immeubles de bureaux - Terrain : 27-31 rue Félix Brun Lyon 7ème

PD 069 387 18 00028 - Arrêté du 21 décembre 2018 à Serl Aménagement 4 boulevard Eugène Deruelle 69427 Lyon Cedex 03 - Projet : Démolition d'immeubles de bureaux - Terrain : 27-31 rue Félix Brun - 14 rue Crépet Lyon 7ème

Changements d'usage délivrés pendant la période du 17 au 21 décembre 2018

US 069 385 18 00550 - Arrêté du 20 décembre 2018 à M. Zzaoui Jacques 22 rue du Repos 69330 Jonage - Projet : Changement d'usage d'un logement de 18,75 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 70 rue Saint Georges Lyon 5ème

US 069 382 18 00551 - Arrêté du 20 décembre 2018 à M. Merle Arthur 3 place d'Albon 69001 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 41,50 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 21 rue Auguste Comte Lyon 2ème

US 069 381 18 00556 - Arrêté du 20 décembre 2018 à Mme Bouche Valérie 13 rue des Capucins 69001 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 26 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 6 rue des Capucins Lyon 1er

US 069 385 18 00565 - Arrêté du 20 décembre 2018 à M. Beuret Dominique 38 place des Promenades Populle 42300 Roanne - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 45 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 montée des Epies Lyon 5ème

US 069 381 18 00568 - Arrêté du 20 décembre 2018 à M. Naggabo Raphaël 13 rue des Capucins 69001 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 38 m² au 4ème étage en meublée de courte durée - Terrain : 6 rue des Capucins Lyon 1er

US 069 383 18 00575 - Arrêté du 20 décembre 2018 à Mayrig 200 202 rue de Créqui 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 16,13 m² en bureau et vestiaire - Terrain : 200-202 rue de Créqui Lyon 3ème
US 069 387 18 00577 - Arrêté du 20 décembre 2018 à M. Collette Boris 32 grande rue de la Guillotière 69007 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 49,4 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 32 grande rue de la Guillotière Lyon 7ème

US 069 383 18 00582 - Arrêté du 20 décembre 2018 à Mme Garin Charlotte 9 rue de Bonnel 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35 m² au 5ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 7 rue de la Part Dieu Lyon 3ème

US 069 386 18 00584 - Arrêté du 20 décembre 2018 à Mme Zakharia Katia 10 rue Curie 69006 Lyon - Projet : Changement d'usage d'une partie d'un local d'habitation de 80,9 m² en cabinet de psychothérapie - Terrain : 10 rue Curie Lyon 6ème

US 069 383 18 00591 - Arrêté du 20 décembre 2018 à M. Gelas Gilbert 190 chemin des Apperts 38150 Sonnay - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 32,63 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 49 rue Saint-Maximin Lyon 3ème

US 069 384 18 00592 - Arrêté du 20 décembre 2018 à Mme Molierac Marie-Julie 9 rue des Chartreux 69001 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 33,65 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 rue Jacquard Lyon 4ème

US 069 381 18 00594 - Arrêté du 20 décembre 2018 à M. Fontaine Ludovic 176 rue de la Fabrique 01120 Montluel - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 31 m² au 2ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 61 rue des Tables Claudiennes Lyon 1er